



Bulletin d'informations de la **Commune d'Evolène**

Décembre 2019



Commune
Evolène



Mot de la Présidente

2

Chères Evolénardes, chers Evolénards,

Ça y est, l'hiver arrive, la neige a même un peu d'avance cette année. Les mélèzes ont gardé leur beau manteau orangé, et pourtant c'est le blanc qui s'impose un peu partout. Notamment aux abords des routes. Une couleur blanche qui finalement offre un répit bienvenu après y avoir vu des panneaux multicolores pendant des semaines à l'occasion des dernières élections fédérales. Ainsi, après la vague verte, la vague blanche. Pourvu qu'elle soit encore présente à Noël et que nous puissions, avec nos hôtes, profiter des nombreuses activités hivernales que nous offre notre territoire...

En parlant d'élections fédérales, je tiens à souligner l'excellente participation d'Evolène en comparaison avec les autres communes valaisannes et même suisses. Environ 70% des citoyennes et citoyens se rendant aux urnes, c'est un sacré score compte tenu de l'abstentionnisme ambiant. D'ailleurs, même chez nous, le taux, bien qu'encore impressionnant, a passablement baissé puisqu'il était encore supérieur à 85% il y a une bonne dizaine d'années. Allez, on fera mieux en 2023?

Au-delà de la participation, on a beaucoup parlé d'environnement pendant cette campagne aux élections. Peut-être trop. Ou pas assez bien. J'ai beaucoup entendu parlé des mesures à mettre en œuvre dans les grandes entreprises, dans les centres-villes, pour la population urbaine. Et nous dans nos vallées dans tout cela? Est-ce qu'on aurait fait tout faux? Est-ce qu'on ne fait rien? Ou est-ce qu'on ne compte tout simplement pas? À part pour payer la future taxe ajoutée au prix de l'essence, se poser la question me semble légitime. Espérons que nos élus ne nous oublient pas



à Berne.

Heureusement, nous on a les CIME qui nous permettent de célébrer magnifiquement les traditions des peuples montagnards qui de tout temps ont respecté l'environnement afin d'en tirer les ressources nécessaires à la survie. Un rappel n'est jamais inutile. Savoir d'où l'on vient doit nous aider à savoir où on va ou où on souhaite aller. Et force est de constater qu'à Evolène les choses n'ont pas beaucoup changé: les pans de notre économie reposent sur nos ressources naturelles et c'est sur ces domaines seulement que l'on peut compter pour nous maintenir ici aujourd'hui et demain. Agriculture, hydroélectricité et tourisme. Il s'agit donc de remettre l'ouvrage sur le métier afin de valoriser nos ressources locales: le paysage, l'eau, le soleil et le bois.

Si une bonne partie de ces ressources sont déjà admirablement exploitées par nos agriculteurs, nos commerces et les aménagements hydro-élec-





Mot de la Présidente



triques, la commune a souhaité renforcer ses réflexions en se lançant dans l'aventure « Cité de l'énergie ». Dans l'attente de la réception du label, pour lequel nous organiserons un événement spécial au 1^{er} semestre 2020, il est surtout important d'avancer avec les projets importants que sont le turbinage ainsi que la réalisation d'un probable réseau de chauffage à distance à Evolène. Un réseau alimenté par le bois de nos forêts qui profiterait de la construction du complexe hôtelier et du projet de réfection de la Rue centrale d'Evolène pour se mettre en place. En parlant de notre belle Rue centrale, venez découvrir l'avant-projet qui sera présenté lors de notre assemblée primaire de décembre...

En effet, après l'assemblée extraordinaire de septembre où la problématique des zones réservées avait attiré beaucoup de monde, je suis heureuse cette fois qu'on puisse vous présenter un projet en cours et pour lequel la commune possède une réelle possibilité d'action ainsi qu'une marge de manœuvre, et où le but est d'offrir une plus-value à toutes et tous. La mise en place des zones réservées, au contraire, a été douloureuse, tant



dans la décision de notre côté que dans la prise de connaissance du côté des propriétaires touchés. Il s'agit désormais d'aller de l'avant avec la modification totale du plan des zones et du règlement communal des constructions...

Pour revenir à cette assemblée primaire de décembre, elle débutera, comme de coutume, par la présentation du budget 2020. Un budget qui s'inscrit dans la continuité, prudent au niveau du compte de fonctionnement et relativement ambitieux au niveau des investissements. Une bonne nouvelle vient du fait que la route de Villaz devrait enfin pouvoir être réalisée au printemps. Un projet attendu et qui amènera un vrai confort aux habitants et résidents. A contrario, l'assainissement du stand de tir, obligatoire et lié à un coût plus que conséquent, se réalisera aussi mais sans enthousiasme, car bien que cela corresponde à des normes environnementales, il est rageant que les communes doivent passer à la caisse aussi fortement alors qu'elles ont toujours été tenues d'assurer le tir obligatoire. Les investissements ne sont donc pas tous égaux dans l'état d'esprit...

Finalement, en cette fin d'année et avec la conscience que la fin de la législature approche malheureusement déjà, je suis heureuse de la dynamique actuelle car notre commune va au-devant de grands et beaux projets (tourisme, santé, infrastructures). Des projets qui affecteront les finances commu-



Mot de la Présidente

4

nales, irrémédiablement, mais qui apporteront des nouveautés, des rénovations, des embellissements. Et cela non pas pour faire d'Evolène une autre commune, mais bien pour mettre en valeur encore un peu mieux ses atouts et pour que les Evolénardes et Evolénards soient fiers d'y vivre pendant encore quelques générations.

Avant de conclure, j'adresse un merci aux sociétés locales et à l'office du tourisme pour leurs contributions dans cette brochure. La sauce prend peu à peu, on comprend que ce bulletin bisannuel n'est pas seulement celui de l'ad-

ministration mais qu'il se veut comme un canal d'info local incontournable, y compris pour celles et ceux qui ne sont pas intéressés par les aspects comptables ou décisionnels. Cela me tient particulièrement à cœur.

Dans l'espoir de vous rencontrer lors d'une prochaine occasion, je vous souhaite d'ores et déjà de merveilleuses et paisibles fêtes de fin d'année.

Bien à vous,

Virginie Gaspoz



Table des matières

Mot de la Présidente	2
Table des matières	5
Budget 2020	6
Bilan 2 ^e partie 2019	11
Politique agricole 2022 (PA22+)	19
Communiqué de la police municipale	20
Assemblée primaire extraordinaire du 19.09.2019	22
Triage forestier: Des soins aux forêts, pourquoi?	32
Fête du jumelage 2019 Chatellaillon-Plage	33
Nonagénaires	34
Promotion civique 2019: classe 2001	35
Sociétés locales, vous avez la parole!	37
Evolène-Région Tourisme	47
Convocation à l'assemblée primaire	56





Budget 2020

6

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée primaire du 11 décembre 2019 le budget 2020 tel que résumé dans les pages suivantes. Ce budget a été préparé par l'administration, complété par les conseillers communaux en charge des différents dicastères, approuvé par la commission des finances le 30.10.2019, puis légèrement modifié et validé par le Conseil lors de sa séance du 4 novembre.

Le budget 2020 est relativement similaire à celui de 2019 et se caractérise par une volonté de continuité au niveau du compte de fonctionnement combiné à un compte

des investissements passablement ambitieux avec 4 millions d'investissements nets envisagés.

Enfin, les communications fiscales 2020 restent les mêmes qu'en 2019.

Communications fiscales pour l'exercice 2020

Coefficient	1.25
Indexation des revenus	135%
Impôt personnel	20.-
Taxe sur les chiens	135.-





Budget 2020

Récapitulatif du compte administratif

Le récapitulatif suivant affiche les totaux par catégorie du modèle comptable harmonisé utilisé par la commune d'Evolène.

Le compte de fonctionnement, comptabilisant les charges et revenus habituels, prévoit des revenus à hauteur de Fr. 13'693'591.- pour des charges de Fr. 13'880'592.-, c'est-à-dire un exercice légèrement déficitaire. A noter que les charges comprennent un peu plus de Fr. 900'000.- d'amortissements ordinaires.

La marge d'autofinancement - c'est-à-dire la différence entre les revenus et les charges sans amortissements - se monte à environ 730'000 francs. Ce montant est bien en-deçà des résultats comptables de

ces dernières années (3 millions en 2018, 3.3 en 2017, 2.5 en 2016). Les prévisions prudentes en matière de revenus ainsi que la réduction fiscale entérinée l'an dernier expliquent les différences répétées entre les budgets et les comptes.

Important: Alors que les redevances hydrauliques étaient régulièrement estimées aux alentours de 2.1 millions de francs, le budget 2020 se base sur des revenus de 2.5 millions, une estimation plus proche des résultats comptables des dernières années.

Concernant le compte des investissements, le montant prévu pour la réalisation des projets existants atteint pour l'année 2020 un total net de 4 millions de francs. Les différents investissements envisagés figurent dans un prochain tableau.

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	1'162'400	58'800	70'000	
1 Sécurité publique	869'950	169'800	843'000	373'500
2 Enseignement et formation	1'524'200	59'500		
3 Culture, loisirs & culte	732'100	47'600	370'000	80'000
4 Santé	281'536	-	53'661	
5 Prévoyance sociale	1'212'000	263'000	8'000	
6 Trafic	2'201'200	85'000	1'580'000	462'000
7 Protection et aménagement de l'environnement	2'040'150	1'456'800	2'787'635	1'430'850
8 Economie publique	3'144'200	2'095'600	1'340'000	634'500
9 Finance et impôts	712'856	9'469'491		
Total	13'880'592	13'693'591	7'052'296	2'980'850
Amortissements	905'000			
Total charges sans amortissements	12'975'592			
Marge d'autofinancement		729'999		
Investissements nets			4'071'446	

Comparaison avec les exercices précédents

Le budget 2019 ainsi que les comptes 2018 ont principalement servi de bases à l'établissement du budget 2020. La préparation du budget repose sur un principe de pragmatisme et de prudence.

On constate rapidement que le budget 2020 est relativement semblable au budget 2019, principalement en ce qui concerne le compte de fonctionnement. Les prévisions restent stables avec tant des charges que des revenus compris entre 13 et 14 millions de francs. Les comptes 2018 étaient quant à eux supérieurs de plus de 2 millions de part et d'autre. Une grosse partie des charges s'expliquaient alors par les importants amortissements complémentaires réalisés (1.8 million de francs). En outre, l'année 2018 avait été exceptionnelle, tant au niveau des charges (intempéries et dangers naturels, forte activité du triage forestier, entretiens importants des routes et cours d'eaux) que des revenus (subventions relatives aux travaux précités et rede-

vances hydrauliques bien supérieures à ce qui avait été budgétisé).

Concernant les investissements escomptés, ils sont légèrement supérieurs à ceux envisagés pour 2019 et font donc état d'une politique ambitieuse de la part des différents responsables de dicastères. Il est à noter que plusieurs investissements déjà prévus en 2019 (voire 2018) n'ont pas pu se réaliser, principalement en raison de la longueur des procédures. Cela se reflète dans les comptes, lesquels affichent systématiquement des résultats en-deçà des projections. Les montants envisagés mais non réalisés ont pour la plupart été repris pour 2020 car ils s'inscrivent dans la continuité de la stratégie communale d'amélioration des infrastructures.

Le tableau figurant à la page suivante présente une vision plus fine des projets qui devraient voir le jour en 2020 dans notre commune.

Compte de fonctionnement

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Charges	13'880'592	13'544'361	15'645'203.82
Revenus	13'693'591	13'294'066	16'094'945.32
Marge d'autofinancement	729'999	559'705	3'080'052.18
Amortissements comptables	905'000	810'000	841'313.68
Amortissements complémentaires	0	0	1'788'997.00
Excédent de recettes			449'741.50
Excédent de dépenses	71'001	250'295	

Compte des investissements

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Dépenses	7'052'296	6'354'400	4'233'230.37
Recettes	2'980'850	2'525'600	1'387'107.60
Investissements nets	4'071'446	3'828'800	2'846'122.77

Aperçu des investissements 2019

Le tableau ci-après résume brièvement les projets actuellement sur la table du conseil communal et dont leur réalisation semble réaliste pour l'année 2020 en fonction des connaissances actuelles.

Les investissements 2020 sont, une fois n'est pas coutume, particulièrement importants dans le domaine des infrastructures et travaux publics (routes, réseaux, études). Les secteurs des dangers naturels et de l'agriculture ne sont pas en reste,

mais ces derniers peuvent profiter heureusement d'un fort degré de subventionnement.

Une des particularités principales de ce budget est l'assainissement du stand de tir de la Tour qui devrait coûter près d'un demi-million de francs à la commune mais qui est absolument obligatoire (et cela indépendamment de la poursuite ou non des activités sur site).

	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	70'000	-
<i>Bâtiment administratif</i>	50'000	
<i>Certification Valais Excellence</i>	20'000	
1 SECURITE PUBLIQUE	843'000	373'500
<i>Logiciel cadastre</i>	40'000	
<i>Stand de tir - assainissement</i>	753'000	373'500
<i>Stand de tir - récupérateurs de balles</i>	50'000	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	-	-
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	370'000	80'000
<i>Place de jeu</i>	50'000	
<i>Chemins pédestres</i>	160'000	80'000
<i>Infrastructures sportives</i>	150'000	
<i>Via ferrata et sites d'escalade</i>	10'000	
4 SANTE	53'661	-
<i>Etude centre médical</i>	50'000	
<i>Secours sanitaires</i>	3'661	
5 PREVOYANCE SOCIALE (Subv. Instit. handicap)	8'000	-

Aperçu des investissements 2019 (suite)

	Charges	Revenus
6 TRAFIC	1'580'000	462'000
<i>Routes cantonales</i>	150'000	
<i>Route desserte de Villaz</i>	770'000	462'000
<i>Routes communales</i>	200'000	
<i>Eclairage public</i>	100'000	
<i>Silo à sel</i>	200'000	
<i>Abribus</i>	50'000	
<i>Machines et véhicules</i>	60'000	
<i>Parking</i>	50'000	
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.	2'787'635	1'430'850
<i>Equipement réseau eau potable</i>	200'000	20'000
<i>Etude sources et eaux souterraines</i>	50'000	
<i>Collecteurs égoûts, raccordement, plus-value</i>	160'000	116'000
<i>Etude Plan général d'évacuation des eaux</i>	50'000	
<i>Réseau eau claire parasite</i>	250'000	
<i>STEP</i>	100'000	
<i>Etude Eaux usées Arolla</i>	60'000	
<i>Décharge la Boussille</i>	50'000	
<i>Cimetière/colombarium</i>	80'000	
<i>Participation 3e correction du Rhône</i>	7'635	
<i>Projets de défense (les Clièves ; « Rive Droite »)</i>	1'430'000	1'249'850
<i>Plan alarme intervention</i>	50'000	45'000
<i>Aménagement du territoire (Rue centrale, etc.)</i>	150'000	
<i>Plans de développement LAT, PAZ, SIT, PADs</i>	125'000	
<i>Adaptation RCCZ</i>	25'000	
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'320'000	634'500
<i>Agriculture (REP Chemeuille et Novelett)</i>	500'000	350'000
<i>Route des fermes Haudères</i>	250'000	160'000
<i>Remembrement virtuel par fermage</i>	150'000	124'500
<i>Centre forestier - véhicules et machines</i>	200'000	
<i>Etudes remontées mécaniques</i>	150'000	
<i>Carport solaire ERT</i>	30'000	
<i>Etude turbinage</i>	50'000	
<i>Etude assainissement abris Haudères</i>	10'000	
9 FINANCE ET IMPÔTS	-	-
	7'052'296	2'980'850
<i>Investissements nets</i>		<i>4'071'446</i>



Bilan 2^e partie 2019

Voici un résumé *non exhaustif* des décisions prises et objets traités par le conseil communal depuis la publication du dernier bulletin communal d'information, c'est-à-dire depuis mai 2019. De plus, dans les divers, on vous livre quelques informations sur les projets terminés ou en phase de finalisation, comme par exemple en matière de communication.

Agriculture

■ Route des fermes aux Haudères

Le conseil a pris connaissance du projet de la route des fermes et a décidé d'approuver les propositions de la commission agricole. Ce projet est divisé en 3 parties et est subventionné à 70% par les améliorations structurelles pour la partie agricole et à 65% par le service des cours d'eau pour la surélévation.

Ce projet a pu, pour une fois, profiter d'une procédure rapide et sans entraves; les travaux ont été adjugés par le conseil communal et ont d'ores et déjà pu débuter cet automne.

■ Remaniement virtuel par fermage

Afin de bénéficier du subventionnement pour une mesure collective d'envergure, le conseil accepte d'appliquer les 2 mesures cumulatives suivantes:

- 1) Les mesures en faveur des oiseaux nicheurs de type prairiaux seront valorisées et concrètement intégrées dans l'avant-projet.
- 2) La mise en réseau de promotion de la biodiversité (OQE) réalisée et mise en œuvre dans le cadre du PDR-Hérens sera préservée à long terme (minimum 12 ans après l'entrée en vigueur du nouvel état).

Suite à cela, le conseil a décidé d'adjuger le mandat de l'avant-projet du remembre-

ment virtuel par exploitation en vue d'avancer avec ce projet et de préparer la phase de décision, lors de laquelle exploitants et propriétaires des surfaces agricoles seront appelés à se prononcer.

■ Politique agricole 2022

Cf. article spécifique page 19.

Constructions – Aménagement du territoire

Zones réservées: Lors de sa séance du 2 septembre 2019, après présentation de la vision urbanistique globale et des options de développement ainsi que du projet de zones réservées par le bureau Azur, le conseil a décidé de valider les zones réservées telles que proposées et a décidé de les mettre à l'enquête publique de suite. Pour plus d'informations, merci de consulter les informations spécifiques aux zones réservées et contenues dans le rapport de l'Assemblée primaire extraordinaire du 19.9.19 (page 22).

Energie

■ Cité de l'énergie

Consécutivement à l'état des lieux réalisé par M^{me} Sonia Morand, conseillère Cité de l'énergie, un programme de politique énergétique (PPE) communal ainsi qu'un plan d'actions (PA) ont été développés et validés par le conseil. Les éléments contenus dans la politique comme dans le plan d'actions permettront de donner une ligne à suivre lors des investissements ces prochaines années. Par analogie, la modification du règlement communal des constructions, qui débutera au cours des prochains

mois, devra prendre en compte les impératifs à respecter en matière de performance énergétique.



Le dossier complet a été déposé en vue de la labellisation Cité de l'énergie fin octobre. Obtenir le label apporte une certaine reconnaissance pour les efforts entrepris et impose une ligne de conduite afin d'améliorer le score et de réussir les audits dans le futur. Aussi, la commission énergie de même que le conseil communal ont souhaité s'investir dans ce dossier, afin de mieux prendre en compte à l'avenir les multiples aspects liés à l'énergie, que ce soit son efficacité, la production locale en valorisant les ressources indigènes ou encore en dictant une ligne de conduite respectueuse de l'environnement.

Au moment où nous clôturons les textes de la présente brochure, nous n'avons pas encore eu de retour de la part de l'Association Cité de l'énergie vis-à-vis de notre candidature. Ainsi, la présentation de la politique énergétique et du plan d'actions feront l'objet d'une présentation publique ultérieurement.

■ **Contrôle des dossiers et chantiers de construction sous l'angle énergétique**

Le conseil a décidé de mettre en place un meilleur contrôle des dossiers et des chantiers de construction sous l'angle énergé-

tique en s'appuyant sur des experts externes. Un appel d'offre sera effectué par la commune.

Infrastructures communales

■ **Stand de tir de la Tour**

Le conseil a adjugé l'étude pour l'assainissement du stand de tir en vue du dépôt du dossier auprès du canton (Service de l'environnement).

Enjeux: Le site du stand de tir de la Tour comprend une butte pare-balles à 50 mètres du stand de tir et une butte pare-balles à 300 mètres du stand de tir. La directive de l'Office fédéral de l'Environnement «Indemnisation en vertu de l'OTAS pour les installations de tir» prévoit une indemnisation si l'assainissement est réalisé avant la fin de l'année 2020. La confédération indemnise à hauteur de 8'000 CHF par cible en vertu de l'OTAS (Ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés) pour les installations de tir à 300 m et à 40% des coûts imputables pour les autres types d'installation. En sus des indemnités fédérales, le canton du Valais subventionne également, après déduction de l'indemnisation de la confédération, à hauteur de 40% du montant total des travaux d'assainissement.

Résultats de l'étude: Le stand de tir de La Tour présente des zones fortement polluées au droit de la ciblirie des buttes à 50 et 300 m, de la pente en amont de celles-ci et de leurs environs directs. Le traitement de ces terres souillées est rendu nécessaire en application de l'OSites. Les volumes de matériaux pollués devront être excavés, si besoin traités, et transportés en décharges



Bilan 2^e partie 2019

de type A, B ou E en fonction des concentrations de polluants rencontrées. Le devis général se monte à environ CHF 186'000.- pour la butte à 50 m et à 567'000.- pour la butte à 300 m hors taxes pour un assainissement et une remise en état du site. Coût total: Fr. 753'000.--. Il convient de considérer ces estimations avec précaution. En effet, le coût d'assainissement est susceptible de varier en fonction des volumes effectifs de matériaux pollués évalués à la fin de l'assainissement. Les travaux d'assainissement seront suivis et adaptés. Enfin, si la commune prévoit la poursuite des activités de tirs après 2020, l'installation de récupérateurs de balles est impérative.

Sur la base de l'étude et compte tenu de l'obligation et du délai, le conseil décide de procéder à l'assainissement en 2020, de payer le solde de la facture soit environ Fr. 380'000.- (une indemnité fédérale de Fr. 170'000.- ainsi qu'une subvention cantonale d'environ Fr. 200'000.- pourraient être obtenues) et de mettre en place par après des récupérateurs de balles. Ces conclusions ont été prises en compte et les montants maximums évoqués ont été inscrit au budget 2020 (cf. compte des investissements en page 9).

Sur la base de l'étude et compte tenu de l'obligation et du délai, le conseil a décidé de procéder à l'assainissement en 2020 et de mettre en place par après des récupérateurs de balles. Ces conclusions ont été prises en compte et les montants maximums évoqués ont été inscrit au budget



2020 (cf. compte des investissements en page 9).

■ Nouveau columbarium

Le conseil a décidé d'acheter un nouveau columbarium qui sera posé sur le cimetière actuel des enfants, au cœur duquel un jardin des souvenirs sera à disposition. Une procédure de désaffectation des tombes des enfants a été introduite en parallèle.

■ Silo à sel

Le silo sera payé par la commune mais servira également à l'Etat du Valais. Le loyer pour l'Etat du Valais sera payé sous la forme de livraison gratuite du sel à la commune pendant 15 ans pour l'équivalent de 45 tonnes par année.



■ Ecopoints

Suite à l'achat de petites bennes en 2018 pour remplacer les bennes existantes dans certaines écopoints, le conseil a lancé un appel d'offres pour les transports depuis les écopoints jusqu'au centre de tri selon la procédure sur invitation. Sur cette base, le conseil a décidé d'adjudger le transport des déchets à l'entreprise «Pierre Fournier Transport» aux Haudères pour une durée de 4 ans.

■ Marquage et signalisation au centre scolaire

Le conseil a adjudgé le marquage des places ainsi que la signalisation sur la route des Condémines vers le centre scolaire. Les restrictions de parcage qui seront mises en vigueur visent à restreindre l'occupation de la place pendant les heures d'école, car en période hivernale, notamment, l'afflux de véhicules pose un réel problème pour les transports scolaires.

■ Optimisation à la STEP

Le conseil a décidé de procéder à l'optimisation des flocculateurs et des décanteurs lamellaires afin de limiter le recours à des entreprises externes.

Jeunesse, culture, loisirs et sports

■ Infrastructures sportives et touristiques place Clos Lombard

Le conseil réfléchit à un projet de rénovation des infrastructures du FC Evolène et d'amélioration des infrastructures proposées à nos hôtes (but = toilettes publiques à proximité immédiates de l'office du tourisme) et a, pour se faire, décidé d'adjuger une étude de faisabilité. Des discussions préalables doivent avoir lieu avec la paroisse d'Evolène, propriétaire des terrains.

■ Label du SAB «commune de montagne - La Jeunesse notre avenir»

Le conseil prend connaissance du rapport de la commission jeunesse, culture et approuve le dépôt du dossier de candidature pour l'obtention du label SAB.

■ Remontées mécaniques

Demandes de subvention communale: le conseil décide de reconduire un subventionnement pour l'année civile 2020 à hauteur de Fr. 550'000.- pour Télé-Evolène SA et Fr. 105'000.- pour les remontées mécaniques d'Arolla. La société Blanchalpe SA n'a pas présenté de demande. Pour plus d'informations, cf. rapport de l'Assemblée primaire extraordinaire du 19.9.19 (dès page 22).

Personnel

■ Engagement d'un apprenti forestier-bûcheron

Suite à la mise au concours d'un poste d'apprenti-bûcheron, le conseil a décidé d'engager M. Gabriel Gherghisan. *Nous lui souhaitons plaisir et succès dans la réalisation de sa formation.*

■ Démission de M^{me} Marielle Crettaz

Le conseil a pris connaissance de la démission de Madame Marielle Crettaz pour le 31 janvier 2020. Le poste a ainsi été mis au concours. *Nous la remercions pour les nombreuses années passées au service de la commune et lui souhaitons le meilleur pour la suite.*

Police

■ Police intercommunale

Comme mentionné dans le dernier bulletin d'informations, des discussions ont lieu depuis quelques temps avec les communes d'Héremence, de Vex et de Saint-Martin en vue d'un éventuel élargissement de la Police intercommunale du Val d'Hérens (PIVH). Après quelques discussions, le conseil communal a validé la convention proposée. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, notre agent de police Thierry Duroux intégrera ce corps de police intercommunal. L'objectif est de mettre en place un service de piquet «tournant», c'est-à-dire ne reposant pas sur un seul agent. Un agent restera toutefois basé à Evolène, les besoins de police restant les mêmes qu'auparavant. Aussi, nous vous saurions gré, dès le 1^{er} janvier, de composer en cas de besoin le numéro de la police intercommunale (surtout en dehors des heures de travail) et de ne plus avoir recours systématiquement à Thierry Duroux (le numéro de contact sera



Bilan 2^e partie 2019

mis à jour sur le site de la commune d'Evolène au moment de l'entrée en vigueur du nouveau système).

■ Stationnement hivernal

Merci de lire attentivement le communiqué figurant en page 20.

Projets de défense et travaux d'urgence

■ Secteur les Clièves

Le conseil a accepté la proposition du canton consistant à poser un radar sur le versant opposé afin d'observer les éventuels mouvements géologiques dans le secteur des Clièves (au-dessus de la route cantonale entre la Villette et le tunnel de la Garde). Le canton et la confédération subventionnent le projet à environ 95%.

■ Digue « Le Choutset »

Pour faire suite aux récents éboulements intervenus en haut du village d'Evolène, le conseil a décidé d'adjuger les travaux de défense du «Choutset». Ces derniers, subventionnés, ont pu avoir lieu au début de l'automne afin de renforcer la sécurité dans le secteur.

■ Torrent des Hlious

Le conseil communal, en collaboration avec le canton, a décidé d'adjuger les travaux d'urgence suite au débordement du torrent des Hlious aux Haudères (à proximité du centre de tri, épingle en direction de la Sage).

Santé

■ Cabinet médical et partenariat public-privé

Confronté à un certain immobilisme dans les discussions en vue de la réalisation d'un partenariat public-privé entre la commune et la société Ptarmigan concernant l'offre médicale et paramédicale à mettre en place pour la clientèle publique, puis interpellé par la demande de prolongation de l'autorisation de construire, le conseil communal a décidé au début de l'été d'abandonner le projet de partenariat avec Ptarmigan. La situation étant des plus urgentes, il s'agissait de préparer un dossier de réalisation d'un centre médical de manière indépendante afin de répondre au besoin de la population.

Les travaux ayant finalement débuté au bas du village d'Evolène, les discussions restent ouvertes pour un partenariat à moyen terme tout en réfléchissant indépendamment à court terme à des solutions permettant d'assurer la relève médicale de nos médecins locaux. Le travail suit son cours...

À noter tout de même que le Dr Nani consulte tous les après-midis de 14h00 à 18h00 au-dessus de la pharmacie d'Evolène et prend volontiers de nouveaux patients. Pour prendre rendez-vous: 079 155 76 23 ou nani.mariano82@gmail.com

■ EMS - Partenariat avec le Home Saint-Sylve

Le conseil a accepté le projet de convention intercommunale entre les communes de Vex, d'Héremence, de Saint-Martin et d'Evolène avec la Fondation du home St-Sylve à Vex tel que présenté. La convention a ensuite été validée par l'assemblée primaire (cf. compte rendu de l'assemblée primaire extraordinaire du 19.9.19 page 22)



Divers

■ Concept de mobilité les Haudères-Arolla et projet de télécabine

Comme annoncé dans le bulletin de décembre dernier, le conseil communal, en collaboration avec le canton, avait décidé d'adjuger une étude du concept de mobilité entre les Haudères et Arolla. Tous les scénarios possibles de mobilité entre les deux localités ont été envisagés, en se basant sur les utilisateurs et leurs besoins. L'idée était principalement de peser les avantages et inconvénients de la route et du câble, tout en considérant les exigences légales.



Situation de départ:

- Périmètre d'étude:
 - Tronçon soumis à des risques naturels (chutes de blocs, avalanches);
 - Arolla: habité par environ 50 personnes à l'année;
- RC 54 - tronçon entre Les Haudères et Arolla:
 - trafic journalier moyen (TJM - moyenne du lundi au dimanche) d'environ 1'000 véhicules/jour;
 - route ponctuellement en état dégradé;
- Besoins de transport:
 - quotidiens / hebdomadaires pour les habitants;

- variables selon la saison (tourisme, agriculture ...);
- planifiables et liés à l'entretien lourd (station de pompage, construction ...);
- Desserte du secteur par une ligne de bus, à une fréquence de 4 à 7 bus/jour.

Le concept en question a été élaboré au 1^{er} semestre 2019 et les conclusions sont parvenues au cours de l'été dernier. Afin d'exposer la situation aux premiers concernés, une présentation a été faite par le bureau d'ingénieurs mandaté ainsi que le service de la mobilité du canton le 27 août à l'hôtel Kurhaus à Arolla. La séance était ouverte à tous, les invitations étaient avant tout faites aux acteurs touristiques d'Arolla. Enfin, une présentation rapide des conclusions a été faite à la fin de l'assemblée primaire extraordinaire du 19.9.2019.

Vous trouvez ci-dessous les principales conclusions ayant mené à l'abandon du projet de la part du canton, étant donné que d'un point de vue « transports » la liaison câblée ne peut être justifiée. À noter que ce projet a impliqué le Service de la mobilité uniquement et non le Service du développement économique.

- Facteur clé: la route cantonale ne peut pas être fermée volontairement afin de





Bilan 2^e partie 2019

favoriser le câble plutôt que la route, et ce même en hiver (une seule route cantonale a une restriction d'usage: la route de Zermatt, qui a bénéficié d'une loi spécifique)

- RC 54 - tronçon entre Les Haudères et Arolla
 - Coût d'entretien ordinaire: 180'000 CHF HT/an
 - Service hivernal: 120'000 CHF HT/an
 - Coût d'exploitation: 100'000 CHF HT/an
 - Coût de remise à niveau: 7'500'000 CHF HT
 - Coût du prolongement de la galerie Zano (au nord du tunnel): 2'500'000 CHF HT
- Les travaux de prolongement de la galerie ont d'ores et déjà été prévus. Ces travaux seront réalisés au cours de ces prochaines années. (Coût: 70% canton, 30% communes).
- Transport par câble
 - Coûts d'exploitation et d'entretien: 1'500'000 CHF HT/an
 - Coût d'installation: 25'000'000 CHF HT (pour un système 3S)

Ainsi, les coûts d'investissement et d'entretien estimés de la ligne de transport par câble sont plus élevés que ceux nécessaires à la mise à niveau et l'entretien de la route cantonale. Seules des synergies entre le projet de liaison par câble et le développement touristique de la station d'Arolla pourraient justifier la réalisation d'une alternative d'accès efficace entre les Haudères et Arolla.

Communication

■ Identité visuelle

Comme annoncé, le conseil avait mandaté une entreprise en vue de la réalisation d'une nouvelle identité visuelle, afin de

donner un petit coup de jeune à la communication de l'administration. Le résultat est désormais visible, sur notre site internet, sur notre application, et petit à petit sur les supports papiers (mais en finissant les stocks par souci du gaspillage...).



Commune Evolène

Vous avez compris pourquoi nous avons choisi ces couleurs? Notre inspiration: le costume de fête de la femme, avec la belle robe bleue mise en valeur par le rouge du tablier et du foulard. Ainsi, Evolène continue de puiser dans sa tradition pour se tourner dans la modernité...

■ Application pour smartphone «Evolène»

Rappel: L'application est en fonction depuis plusieurs mois maintenant. À vous de la télécharger, en vous rendant sous l'onglet Commune et de vous inscrire pour les notifications qui vous intéressent, afin de vous tenir informé des problématiques telles que fermetures de route, pannes d'eau, etc. Prenez également le temps de visiter l'onglet Tourisme, nous sommes certains que vous y apprendrez plein de choses, notamment les sentiers didactiques qui existent sur notre territoire. Les renvois fréquents sur les sites internet respectifs vous permettront aussi de vous familiariser avec nos autres canaux de communication. (Car non, tout cela n'est pas réservé aux touristes...)



Conseil 1: Il faut que vous vous inscriviez afin d'avoir les quittances des notifications et ainsi pouvoir reconsulter une informa-



Bilan 2^e partie 2019

18

tion diffusée un peu plus tôt.

Conseil 2: Parlez-en autour de vous, par exemple à vos amis résidents secondaires ou touristes réguliers. Recevoir ces informations directement peut parfois éviter des désagréments. Et puisque l'outil existe, autant qu'il soit disponible pour le plus grand nombre...

■ Ex-cabines téléphoniques

La volonté de conserver les cabines existantes afin de leur donner une seconde vie avait été annoncée. Si le projet a pris un petit peu plus de temps que prévu, les 4 cabines ont désormais été transformées en boîtes à livres. Vous pouvez donc dès à présent aller gratuitement à la recherche d'une bonne lecture! Laissez à votre tour quelques livres, pour autant qu'il y ait de

la place, afin qu'il fasse le bonheur d'autres lectrices et lecteurs. Des brochures touristiques seront également disponibles pour nos hôtes afin d'offrir des points d'info accessibles 24h/24.

Vous trouvez ces cabines réalisées en collaboration par la commune d'Evolène, Evolène-Région Tourisme ainsi que notre bibliothèque locale (organisée en réseau avec les bibliothèques du Val d'Hérens) aux endroits suivants: Evolène (cabine relocalisée sur la place de parc, mais à côté de l'horodateur), la Sage, la Forclaz et Arolla.



Politique agricole 2022 (PA22+)

Par Eddy Favre, conseiller communal en charge de la commission Agriculture

La politique agricole 2022 arrive à grands pas. Cette dernière se veut rationnelle, compétitive et concurrentielle. L'agriculture de montagne doit y trouver sa place.

L'agriculture de montagne est confrontée à des conditions plus difficiles qu'en plaine. Les restructurations des exploitations de montagne sont moins aisées.

Les principaux éléments positifs de la PA22+ sont le maintien de l'enveloppe financière ainsi que la mise en place de stratégies agricoles régionales (SAR). Les SAR doivent permettre de mieux tenir compte des besoins locaux, d'encourager la coopération entre divers acteurs, de développer des infrastructures et de promouvoir la production locale. A ce titre, les SAR devraient constituer un instrument pour aider l'agriculture de montagne à mieux valoriser des potentiels et des particularités régionales.

Pour s'adapter à ce changement perpétuel de politique agricole, les améliorations structurelles doivent être renforcées. Il est indispensable de poursuivre la rénovation, l'entretien et la création d'infrastructures :

- Remise en état des routes agricoles
- Entretien des ruraux
- Maintien de la laiterie centrale
- Maintien d'un paysage ouvert en luttant contre l'enforestations des prairies
- Optimisation de la mécanisation par la création d'accès de fauche
- Remaniement virtuel

pour diminuer les frais d'exploitations et la main d'oeuvre

Les infrastructures efficaces constituent une mesure importante pour favoriser la compétitivité et également pour favoriser une occupation décentralisée du territoire. Par ailleurs, des solutions doivent être trouvées pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, principalement pour assurer l'approvisionnement des alpages en eau potable et d'abreuvement.

La valorisation des produits issus de la ferme et des zones d'estivage doit être mis en avant dans les structures agritouristiques et les lieux de commercialisation locaux.

Uniquement par une participation et une implication groupée des acteurs agricoles locaux, la stratégie agricole régionale sera adaptée à leurs besoins et spécificités. Elle leur permettra de s'adapter à la nouvelle PA22+.



Communiqué de la police municipale

Informations stationnement pour l'hiver à suivre

L'hiver arrive et, avec lui, les travaux de déblaiement des axes routiers, places de parcs trottoirs et autre. Nous tenons à vous rappeler certains principes de stationnement durant cette période afin de faciliter le travail des personnes affectées aux travaux de déblaiement. Voici quelques points importants à respecter :

- Le stationnement des machines agricoles, remorques, les véhicules sans plaques et autres machines de chantier est interdit sur le domaine public sauf autorisation communale.
- Les machines agricoles devraient être stationnées aux abords des exploitations agricoles ou, si cela n'est pas possible, dans un champ exploité par le propriétaire de ces outils, en dehors des zones d'habitation denses et, si possible, à une distance respectable des infrastructures servant à la pratique des sports d'hiver (pistes de fond, etc.). **Il y a lieu de stationner ces engins de manière ordonnée afin de soigner l'image de notre commune pour nos hôtes de passage.**
- Lorsque des chutes de neige sont annoncées, les véhicules stationnés sur les abords des routes doivent être déplacés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des villages, afin de faciliter le travail du personnel dévolu au déneigement.. Pour les véhicules stationnés sur les places de parcs publiques, il serait de bon aloi de les déplacer durant la journée afin de permettre un nettoyage optimal de ces places.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration pour le respect de ces quelques règles fondamentales pour le bien de tous.

Utilisation des places de parc payantes de la commune – Application Parkingpay

Comme vous le savez certainement déjà, vous avez la possibilité de télécharger l'application «Parkingpay» sur vos téléphones mobiles afin de vous acquitter de la taxe de stationnement sans passer par l'horodateur.



■ Mise en fonction de l'application

1. Télécharger l'application et s'inscrire en suivant les indications.
2. Appuyer sur l'onglet «Compte» (en haut à droite de l'écran)
3. Choisir le mode de paiement
4. Alimenter le compte
5. Enregistrer le ou les véhicule selon le n° de plaques (Attention, si vous entrer plusieurs n° de plaques dans l'application, ne pas oublier de sélectionner le n° de plaques du véhicule utilisé)

Vous avez la possibilité de commander gratuitement une carte vous permettant d'accéder aux parkings à barrière sans avoir besoin de prendre le ticket et passer à la caisse pour ressortir. Il vous suffit pour cela de cliquer sur la case «Ajouter un badge au véhicule».

■ Utilisation de l'application

1. Ouvrir l'application
2. Choisir le mode de paiement
3. Procédure: Permet de payer la place via l'application pour une durée déterminée.
4. Autorisation: Permet d'obtenir un abonnement hebdomadaire, mensuel, trimestriel semestriel ou annuel



Communiqué de la police municipale

Dès l'abonnement mensuel, vous trouverez 2 tarifications différentes. Les personnes non domiciliées sur le territoire de la commune d'Evolène doivent dans tous les cas utiliser l'autorisation de type « A ».

■ Mode de paiement « Procédure »

1. Ouvrir l'onglet « Procédure »
2. S'assurer qu'il s'agit bien du véhicule utilisé qui figure sur la page (Pour les utilisateurs possédant plusieurs véhicules sur le même compte)
3. Tourner la molette dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à l'heure voulue
4. Appuyer sur « Démarrer la procédure »

Nous vous recommandons de calculer assez large la durée de stationnement pour vous éviter des surprises. En effet, vous pouvez en tout temps stopper la procédure. Vous ne payez, de ce fait, que la durée effective de stationnement.

■ Mode de paiement « Autorisation »

1. Ouvrir l'onglet « Autorisation »
2. Choisir le type d'autorisation

3. Ajouter le véhicule
4. Valider (Pour les autorisations de type « D » - Personnes domiciliées sur la commune - La demande doit être validée par nos services ce qui peut nécessiter un délai d'attente).

Pour les bailleurs qui désirent obtenir une autorisation de stationnement hebdomadaire pour leurs locataires occasionnels, il leur est possible de le faire via l'application. Il suffit pour cela de suivre la procédure du mode de paiement « Autorisation », d'entrer le n° de plaques du véhicule utilisé par son locataire et de valider.

Pour terminer, il est à relever que de plus en plus de communes ou villes en Valais et en Suisse utilisent l'application « Parkingpay ». En recherchant dans « NPA/Localité » vous pouvez voir si le secteur où vous vous trouvez dispose de ce mode de paiement.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'agréables fêtes de Noël et tous nos vœux pour la nouvelle année.



Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019

En complément du bilan des décisions survenues de mai à novembre 2019, voici un rappel des objets qui étaient soumis à votation et du déroulement de la soirée. Les pages suivantes reprennent en grande partie les éléments contenus dans le tout-ménage d'invitation à l'assemblée, informations toutefois complétées par le contenu des présentations et des perspectives qui découlent des décisions prises. Enfin, la mise en place des zones réservées fait également l'objet d'explications puisque cela figurait également à l'ordre du jour de cette séance. Un peu plus de 250 personnes étaient présentes au centre scolaire ce soir-là. Le Conseil communal remercie les citoyens pour cette participation en nombre et pour la confiance accordée.

Partenariat avec le home Saint-Sylve

C'était un peu le feuilleton à suspens des publications communales depuis le début de la législature: les discussions entre la commune et les partenaires du Home Saint-Sylve de Vex. D'autant plus que le projet d'EMS ne datait pas d'hier. Aussi, le 19 septembre, Cédric Fauchère, conseiller en charge de la santé, a commencé la présentation par un rappel de l'historique de ce dossier et en rappelant les éléments-clés du contexte:

- Obligation légale pour les communes de se rattacher à un EMS
- Une planification cantonale fixe la répartition des lits EMS
- La mise en œuvre de la planification incombe aux communes
- Les EMS de moins de 40 lits doivent être administrés par un EMS plus grand

Les éléments à prendre en considération en cas de construction à Evolène et étudiés

tant par «les Fleurs du Temps» que par la «Fondation Saint-Sylve» ont également été présentés. Les obstacles principaux: la difficulté à trouver de personnel, et, surtout, la perte d'exploitation annuelle estimée à min. Fr. 300'000.- (montant dévolu à la commune). Ainsi, après des années de réflexion sur la construction d'un EMS sur le territoire évolénard, l'obligation dictée par le Service valaisan de la santé de collaborer avec l'EMS existant le plus proche a orienté les communes de la vallée à réfléchir à la meilleure option, tant du point de vue des personnes que du point de vue financier. C'est alors l'idée d'une extension du home actuel, avec la construction d'un bâtiment supplémentaire sur la parcelle attenante qui a semblé être la variante la plus rationnelle.

Le directeur du Home Saint-Sylve, Philippe Genoud, a à son tour pris la parole pour présenter ce projet, avec la construction prévue de 26 lits long séjour et 2 lits court séjour ainsi que la modernisation des infrastructures existantes. Le projet d'investissement total est évalué à env. 11 millions de francs. La participation des communes, de l'ordre de 10 %, serait à répartir proportionnellement au nombre d'habitants. Le directeur présente également le planning possible pour la réalisation de ce projet:

- Fin sept. 2019: Assemblées primaires des communes d'Evolène et de Saint-Martin
- Oct/nov. 2019: Préparation du concours, programme définitif, nomination du jury, approbation
- Déc. 2019: Publication du concours
- Avril 2020: Jugement du concours
- Année 2020: Planification et étude du projet lauréat
- Printemps 2021: Début des travaux de l'extension
- Automne 2023: Prise de possession des locaux



Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019

Finalement, c'est la convention de partenariat avec le Home Saint-Sylve qui a été présentée pour acceptation par l'assemblée. En effet, la convention avait été validée par le Conseil communal en date du 22 juillet 2019, et, bien que formellement les montants en jeu ne nécessitaient pas une décision populaire, le conseil a estimé que le principe de l'intégration de la fondation Saint-Sylve devait être soumis à approbation. En particulier, ce sont les clauses contenues dans l'article 3 de la convention qui résumaient à elles-seules les enjeux pour la commune d'Evolène et pour ses habitants:

Article 3 Modalités d'adhésion de la commune d'Evolène

La commune d'Evolène s'engage à respecter les engagements financiers suivants:

- versement d'un don à la Fondation de Fr. 200'000.-, effectif au plus tard au jour de l'ouverture de la résidence St-Sylve sous sa forme agrandie et rénovée;
- participation financière sous forme de subventionnement communal aux coûts d'agrandissement et de rénovation de la résidence St-Sylve (10 % du coût défini selon les critères du canton), proportionnellement au nombre d'habitants des quatre communes partenaires arrêté au 31 décembre 2019.

Les engagements financiers de la commune d'Evolène sont conditionnés:

- à la garantie d'être formellement intégrée à la Fondation sur la base de statuts modifiés en concertation entre les quatre communes partenaires, ou dans une structure juridique permettant d'atteindre et de garantir les mêmes objectifs que ceux d'une adhésion à la Fondation;
- à la réalisation effective du projet d'agrandissement et de rénovation de la résidence St-Sylve, projet dans lequel la

commune d'Evolène sera associée au niveau décisionnel pour tous les choix stratégiques;

- à la garantie de pouvoir faire bénéficier aux personnes âgées domiciliées sur sa commune des éventuels tarifs partenaires pratiqués par la Fondation et ce, dès l'ouverture de la résidence sous sa forme agrandie.

L'Assemblée primaire d'Evolène a accepté quasiment à l'unanimité de rejoindre les communes de Vex et d'Hérémente en vue de la réalisation de ce projet d'extension. Cela permettra donc d'avoir davantage de places dans la vallée pour accueillir nos aînés n'étant plus en mesure de rester à domicile, ce qui est d'autant plus important dans une perspective de vieillissement de la population.

L'Assemblée primaire de la commune de Saint-Martin a validé à son tour son intérêt à participer quelques jours plus tard.

Dès lors, les délégués des 4 communes ainsi que la Fondation Saint-Sylve poursuivent donc leurs efforts en vue de la réalisation de ces lits supplémentaires dans les meilleurs délais, en espérant se tenir au plus près du planning exposé ci-dessus.





Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019

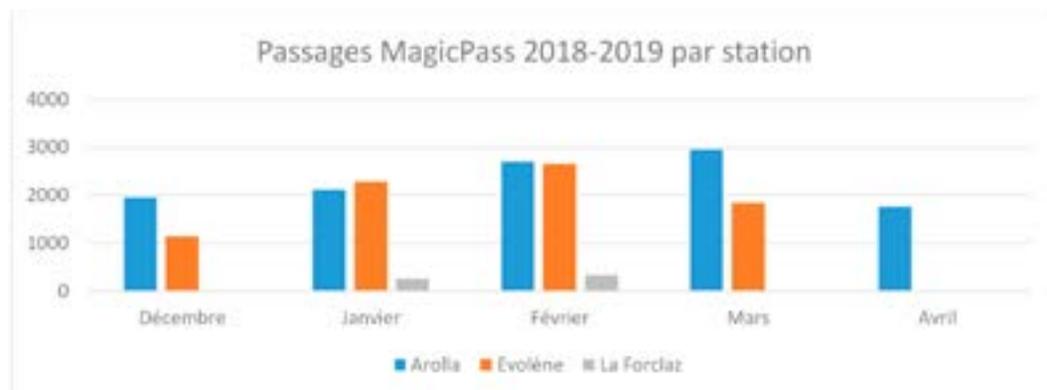
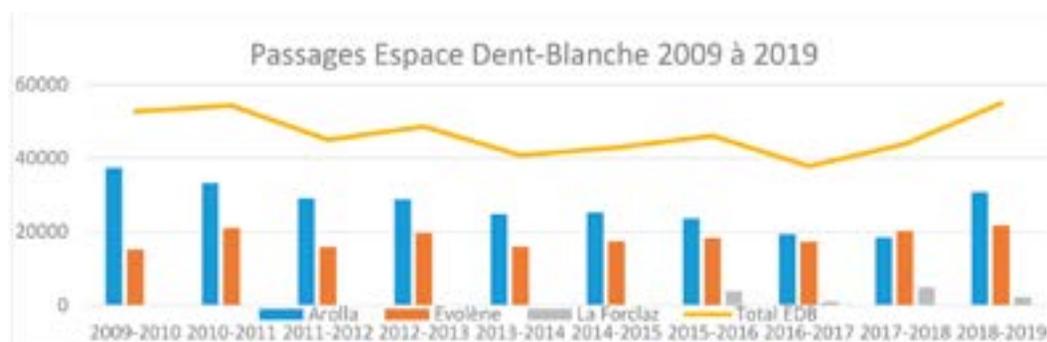
Remontées mécaniques

En ouverture de ce deuxième point, le Conseil communal avait invité les acteurs du ski à présenter un état des lieux, compte tenu que la population a besoin de savoir ce qui se passe dans nos domaines skiables pour pouvoir décider en connaissance de cause de l'avenir des subventions communales.

■ Espace Dent-Blanche (EDB)

Yvan Maistre, Président de l'Association Espace Dent-Blanche, a présenté les objectifs de la création de l'association ainsi qu'un bilan de la saison 2018-2019 avec notamment l'entrée dans le Magic Pass au moyen d'une rétrospective avec les chiffres des années précédentes. Certains de ces tableaux sont repris ci-après pour votre information.

	Chiffre d'affaires RM		Restaurants		Journées skieurs	
	2017-18	2018-19	2017-18	2018-19	2017-18	2018-19
Arolla	539'355	767'378	142'965	245'000	18587	30792
Evolène	555'698	575'365	218'020	244'722	21273	23359
La Forclaz	158'728	68'907	63'750	37'000	5000	2352
Total	1'253'781	1'411'650	424'735	526'722	44'860	56'503





Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019



■ Télé-Evolène

Jean-Yves Rumpf, Président de Télé-Evolène, a fait le point sur l'état d'avancement de leur projet de changement du télésiège Lannaz - la Meina par une télécabine. Il souligne que ce projet suit la demande du Conseil communal de proposer des projets concrets répondant à différents critères (4 saisons, identité locale, mise en valeur du terroir, synergies). Il s'agit notamment de développer davantage les activités estivales avec de nombreux projets d'ores et déjà existants et assez facilement réalisables à partir du moment où l'on a une offre de mobilité adaptée à l'ensemble de la population, ce que le télésiège actuel n'offre pas actuellement. D'autant qu'avec Magic Pass on constate également une belle augmentation du nombre de montées estivales (plus de 8'000, non compris dans les statistiques EDB), preuve que le potentiel est présent puisqu'il s'agit au final de la seule liaison câblée exploitée en été dans l'ensemble du Val d'Hérens.

M. Rumpf insiste aussi sur la charge que cela représente pour un conseil d'administration bénévole, avec les nombreuses séances de travail en plus de la gestion ordinaire du domaine skiable, et remercie les personnes qui ont rejoint le groupe de travail. Il reste optimiste pour la suite du projet.

■ Soutien à l'exploitation pour l'année

2020

En ce qui concerne le soutien à l'exploitation, Le Conseil communal a reçu des demandes de Télé-Evolène et des remontées mécaniques d'Arolla. Il s'agissait de demandes «habituelles», mais avec:

- Demandes de montants supérieurs si possible
- Demandes pour des périodes plus longues
- Demandes parallèles d'aide à l'investissement pour divers projets

En outre, suite aux demandes répétées de la commune d'étudier l'avenir de leurs installations, la commune avait reçu à l'automne 2018 une demande de financement supplémentaire de Fr. 100'000.- de la part de la société Télé-Evolène SA pour l'étude et la procédure liée projet de remplacement du télésiège. Le conseil avait alors décidé d'accorder cette aide supplémentaire, laquelle devrait toutefois être soumise à la prochaine assemblée primaire traitant des remontées mécaniques pour validation. Cette rallonge de Fr. 100'000.- pour les frais était donc également soumise à approbation.

Concernant la suite du soutien communal, lors de sa séance du 19 août 2019, le Conseil communal s'est prononcé en faveur du renouvellement de la subvention accordée aux sociétés de remontées mécaniques, en reconduisant un subventionnement pour l'année civile 2020 avec les mêmes montants que les années précédentes:

- Fr. 550'000.- pour Télé-Evolène SA
- Fr. 105'000.- pour les Remontées mécaniques d'Arolla.

La présidente Virginie Gaspoz explique les raisons de cette proposition en 4 questions-réponses:

Pourquoi le même montant ?

- Rappel: Montant d'aide à l'exploitation qui correspondait à la moyenne de la



Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019

26

- perte annuelle (sans les amortissements) de 2012-2014
- Décision pour 3 ans pour les années 2015 à 2017
- Renouvelée pour 1 année pour 2018
- Renouvelée pour 1 année pour 2019
- En recalculant aujourd'hui: la subvention diminuerait...
 - Ne pas pénaliser parce qu'il y a aujourd'hui une meilleure maîtrise des coûts
 - Donner un peu de marge de manœuvre
- Donner plus? Autre stratégie pour les investissements (recours au capital-actions, contrôle affectation des montants)
- Pas possible de gérer seul pour un CA bénévole
- Cohérence avec les efforts demandés aux remontées
- Egalement d'autres frais annexes couverts directement par la commune (compléments demandés aménagement territoire, sources, etc.)

Comment sortir de cette vision à court terme?

Pourquoi pour 1 année?

- Rappel motifs des décisions des dernières années:
 - 2017 (subvention 2018): Incitation aux conseils d'administration à réfléchir à la poursuite de l'activité ski à moyen terme et donc à la modernisation des installations
 - 2018 (subvention 2019): Suite 2017 + Nécessité de faire un bilan de l'entrée dans Magic Pass
- Arguments encore pertinents en 2019 (pour subvention 2020)
- Risque de pannes des installations encore plus marqué: nécessité d'actions à (très) court terme
- Nécessité d'étudier les possibilités de rapprochement pour bénéficier d'une aide étatique
- Masterplan du tourisme attendu pour cet automne
- MAIS:
 - Obligation de travailler sur des projets globaux, avec une vision à long terme
 - Besoin d'une véritable stratégie touristique et d'un planning d'investissements
 - Masterplan du tourisme
 - Nécessité de considérer la partie «financement» des investissements plus largement que le seul engagement de la commune

Pourquoi une aide supplémentaire pour Télé-Evolène?

- Projet de liaison par câble = procédure lourde
 - Exige des mandats techniques et environnementaux qui ont un coût





Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019

L'Assemblée primaire a accepté cette proposition à une très forte majorité.

Le Conseil communal encourage les sociétés de remontées mécaniques à poursuivre leurs réflexions quant à l'avenir de leurs infrastructures et est à disposition pour discuter des projets concrets. La finalisation du Masterplan communal du tourisme, actuellement en cours, jouera un rôle-clé dans la future stratégie d'investissement. Dans l'intervalle, les sociétés ont été invi-

tées à entamer les démarches de mise en conformité du plan de zones, en parallèle de la modification totale du plan de zones communal également en cours depuis l'entrée en vigueur de la LAT et des zones réservées. Enfin, les possibilités de rapprochement ou de synergies entre les différentes sociétés de l'Espace Dent-Blanche devront impérativement faire l'objet d'une étude conjointe ces prochains mois.





Zones réservées

Le Conseil communal a présenté les enjeux de la mise en place des zones réservées lors de cette assemblée primaire extraordinaire, ainsi que lors d'une séance spéciale le lendemain soir dédiée exclusivement à ce thème et destinée à tous les propriétaires concernés. La définition d'une zone réservée, les raisons de la décision ainsi que les implications actuelles et futures pour les autorités et les propriétaires ont été présentées, sans entrer dans le détail des différents périmètres. Les explications données le soir-là sont reprises dans les lignes ci-après. Pour plus d'informations, le dossier complet est toujours consultable sur le site internet de la commune sous l'onglet Publication / Bulletin officiel du 6 septembre 2019.

■ Définition d'une zone réservée

Il s'agit d'une affectation provisoire d'une zone à bâtir, laquelle en principe «gèle» la possibilité de construire en attendant :

- l'adaptation du plan de zones (PAZ) et
- du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

Il s'agit donc d'un instrument au service des communes permettant de maîtriser *provisoirement* la gestion du territoire.

La zone réservée impacte donc la possibilité de créer de nouvelles constructions. Les constructions existantes situées en zone réservée restent considérées comme faisant partie de la zone à bâtir et sont donc au bénéfice des mêmes possibilités de rénovation qu'auparavant. La zone pourra toutefois être modifiée au moment de l'adaptation du PAZ.

IMPORTANT: zone réservée ≠ périmètre à dézoner!

Un secteur peut avoir été classé en zone réservée parce qu'il :

- est dévolu à un dézonage partiel ou total
- est dévolu à un changement d'affectation (zone touristique, zone hameau, etc.)
- nécessite des mesures d'urbanisation afin de laisser les parcelles en zone à bâtir (ces dernières doivent être immédiatement constructibles)

■ Contexte - Raisons de la mise en réserve

- Acceptation de l'initiative populaire «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires» (Lex Weber) en 2012, bien que refusée à 87.7% à Evolène
- Adoption par la population suisse de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2013, bien que refusée à 94.0% à Evolène

Ces lois sont entrées *en force* et les communes *doivent* désormais adapter leur plan de zones (PAZ) et leur règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

La mise en place de zones réservées correspond à la 1^{re} étape en vue de la modification du PAZ. Cela fait quelques années désormais que des communes valaisannes en ont mis en place progressivement. Pour Evolène, nous avons attendu compte tenu de la volonté affirmée du conseil communal de permettre aux personnes souhaitant construire des résidences principales de le faire tant qu'il était temps. Il n'y avait pas non plus d'urgence car nous n'avons objectivement pas été confronté à une «course à la construction» comme ce fût le cas dans certaines communes, cas qui ont été fréquemment repris par la presse (ex. projets de nombreux chalets à Ovronnaz).



Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019

La commune a toutefois anticipé et avancé régulièrement sur ce dossier avec le bureau mandaté et en discussion avec le Service du développement territorial (SDT) du canton du Valais.

La nouveauté est apparue quelques semaines après le 1^{er} mai 2019, date officielle de l'entrée en force du Plan directeur cantonal. Nous avons communiqué dès le mois de mai au sujet de la nouvelle pratique à suivre consistant à demander un préavis du canton avant toute demande d'autorisation sur une parcelle non bâtie, sachant qu'un préavis négatif serait dorénavant difficile voire impossible à écarter (souci de ne pas laisser les gens investir et

se projeter peut-être inutilement).

Toutefois, les autres impacts de cette entrée en vigueur se sont fait sentir dès juillet: le Conseil communal s'est retrouvé dans l'incapacité de prononcer de nouvelles autorisations de construire dans les zones «non largement bâties» (selon système buffers, zones vertes/oranges, cf. encadré) avec effet rétroactif au 1^{er} mai. Ce qui signifiait concrètement le blocage de certains dossiers pourtant en cours depuis plusieurs mois/années. D'où la nécessité de prononcer des zones réservées au plus vite pour débloquer la situation et retrouver des possibilités d'actions le plus rapidement possible.

Système des « Buffers »: description de l'état actuel de la zone à bâtir en 3 zones

- En rouge: zone bâtie 10 mètres autour d'un bâtiment
 - En orange: zone partiellement bâtie à 30m
 - En vert: zone libre de construction au-delà des 30m
- Image: exemple pour la qualification des parcelles par le SDT





Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019

■ **Décision du conseil communal du 2.9.2019**

- En force dès le 6.9.2019 avec la publication au bulletin officiel
- 53 secteurs - dans toute la commune
- 116.9 hectares concernés
- Dossier établi par un bureau de spécialistes en aménagement territoire
- Critères retenus: volonté d'objectivité et d'indépendance
 - Critères stratégiques
 - Critères techniques
 - Ainsi que prise en considération des dossiers en cours au 1.5.2019

Depuis l'entrée en vigueur des zones réservées

La commune a pu reprendre la main sur la gestion du domaine des constructions:

- Hors des zones réservées: La commune peut décider seule et librement.
- Dans les zones réservées: Un préavis doit être demandé au SDT avant la réalisation d'un projet. La commune accompagnera le dossier en réalisant un justificatif s'appuyant sur les critères stratégiques et techniques en vue de déroger à la zone réservée. La localisation de la parcelle déterminante (selon si secteur largement bâti, entre-deux ou non largement bâti).

116.9 hectares concernés: pourquoi autant?

Il est vrai que le «dézonage» demandé pour l'adaptation du PAZ est d'env. 70 hectares.

Cependant, si la commune d'Evolène avait choisi de «geler» un périmètre de zones réservées plus petit (par exemple env. 70 ha):

- Cela n'aurait pas permis de reprendre pleinement la gestion des constructions au niveau communal dans les périmètres hors zones réservées.

- Il n'y aurait alors plus eu aucune possibilité de déroger à la zone réservée dans les périmètres concernés. Dans ce cas, la zone réservée aurait clairement signifié dézonage. Or à ce stade du processus, on a encore besoin de temps pour analyser concrètement et spécifiquement les parcelles qui resteront en zone à bâtir et qui devront donc être équipables et accessibles (appels en plus-value à prévoir).

■ **En conclusion**

Avec la décision de mise en place immédiate de zones réservées, le Conseil communal a dû agir rapidement afin d'empêcher un blocage des constructions dans notre commune pour une durée indéterminée. Il s'agit donc d'un sujet qui était devenu soudainement urgent, mais qui avait bel et bien été anticipé et bien préparé, qui reposait sur des critères stratégiques et techniques objectifs tout en tenant compte des dossiers en cours afin de ne pas léser les propriétaires déjà engagés dans une procédure depuis un certain temps.

Le Conseil communal tient à souligner l'infinie compassion qu'il ressent envers les propriétaires concernés et dont une bonne partie risquent effectivement d'être lésés définitivement lorsque le nouveau plan de zones communal sera validé. Cependant, nous sommes aujourd'hui confrontés à des exigences légales déterminantes et dont la mise en œuvre est inéluctable.

La suite? Le Conseil communal souhaite pouvoir avancer rapidement avec la modification du plan de zones et du règlement communal des constructions. Nous sommes conscients que la situation actuelle d'insécurité ne profite à personne, sachant que les possibilités réelles de construction ont déjà fortement diminué



Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019

avec les zones réservées et qu'il y a parallèlement des blocages pénalisant la vie des citoyens, comme par exemple avec les problèmes liés aux partages et successions.

- Validation par l'Assemblée primaire
- Homologation par le Conseil d'Etat
→ au plus tard 1.5.2026

■ Calendrier - étapes à venir

- Définition du périmètre d'urbanisation: Décision du conseil communal, au plus tard 1.5.2021
- PAZ et RCCZ:
 - Mise à l'enquête
 - Traitement des oppositions





Triage forestier: Des soins aux forêts, pourquoi?

Par Frédéric Pralong, Garde forestier ESF

Les plantes: ça pousse tout seul...
Chaque espèce a le droit de vivre...

La variété des essences donne au milieu forestier l'exemple d'une société parfaitement organisée et structurée où chaque plante se sent bien à sa place...

Belle image faisant rêver l'homme, aspirant depuis la nuit des temps à l'harmonie parfaite, mais dont la réalité lui rappelle cruellement qu'il n'est pas près d'y arriver!!!

Si l'on peut observer dans la nature cette image d'entente parfaite, il faut bien se rendre à l'évidence qu'il ne s'agit que d'un «flash» dans le temps. En effet, la nature en général, et la forêt en particulier, évoluent et se transforment à un rythme dont on a un peu perdu la notion à l'échelle humaine, avec le mode de vie actuelle.

On oublie souvent que dans ce milieu, au cours du temps, il va se passer des luttes silencieuses, mais impitoyables: les exigences de chaque espèce (espace, lumière, vitesse de croissance, etc.) étant différentes, la concurrence va être acharnée.

Le forestier ayant l'habitude de vivre dans le milieu végétal, connaît le mode d'évolution et surtout la dynamique des peuplements forestiers. S'inspirant de ce que fait la nature au cours de son développement, la sylviculture ne va faire qu'accélérer le mouvement en éliminant les entraves à une croissance qualitative et quantitative répondant au rôle principal de protection.

Aujourd'hui, beaucoup de nos forêts sont encore en phase de vieillissement et plusieurs d'entre elles atteignent la phase de décrépitude (fonction protectrice plus assurée). Seule la forêt cultivée est à même d'offrir une protection suffisante et durable contre les dangers naturels.

En conclusion, il faut être conscient que les soins aux forêts ne sont pas qu'une question de mode passagère. Moyen de valoriser la matière première bois, les soins aux forêts sont un investissement à long terme, voire très long terme, mais combien nécessaire pour laisser aux générations futures une forêt dynamique, capable de remplir tous les rôles qui lui sont dévolus.

N'oubliez pas...



Les zones de travaux, nous éviterons.

Les soins et l'exploitation sylvicoles peuvent être sources de dangers pour le personnel forestier comme pour les promeneurs. Respectons rigoureusement la signalisation et les interdictions de passer, y compris le week-end.

Fête du jumelage 2019 Chatellaillon-Plage



La Fête du Jumelage s'est déroulée les 29 et 30 juin à Châtelailillon-Plage. Cette année, le jumelage était invité dans le cadre des Fêtes de Châtelailillon-Plage.

Une délégation de plus de 100 personnes d'Evolène s'est rendue au bord de l'Atlantique afin de fêter le jumelage chez nos amis Français.

Les sociétés locales «L'Arc-en-Ciel», «L'Echo de la Dent-Blanche» et les Cors des Alpes «Le Lac Bleu» ont accompagné les autorités communales pour ce voyage. De nombreux Evolénards ont également profité de la manifestation pour passer leurs vacances à Châtelailillon-Plage.

Le week-end s'est parfaitement déroulé avec des productions des sociétés le samedi dans les rues de Châtelailillon puis la participation de tous les Evolénards au grand repas de rue le soir ainsi qu'au sublime feu d'artifice. Le dimanche, participation au Grand Cortège qui a traversé une grande partie de la ville de Châtelailillon devant un très nombreux public enchanté par la beauté des costumes et la qualité des danses et



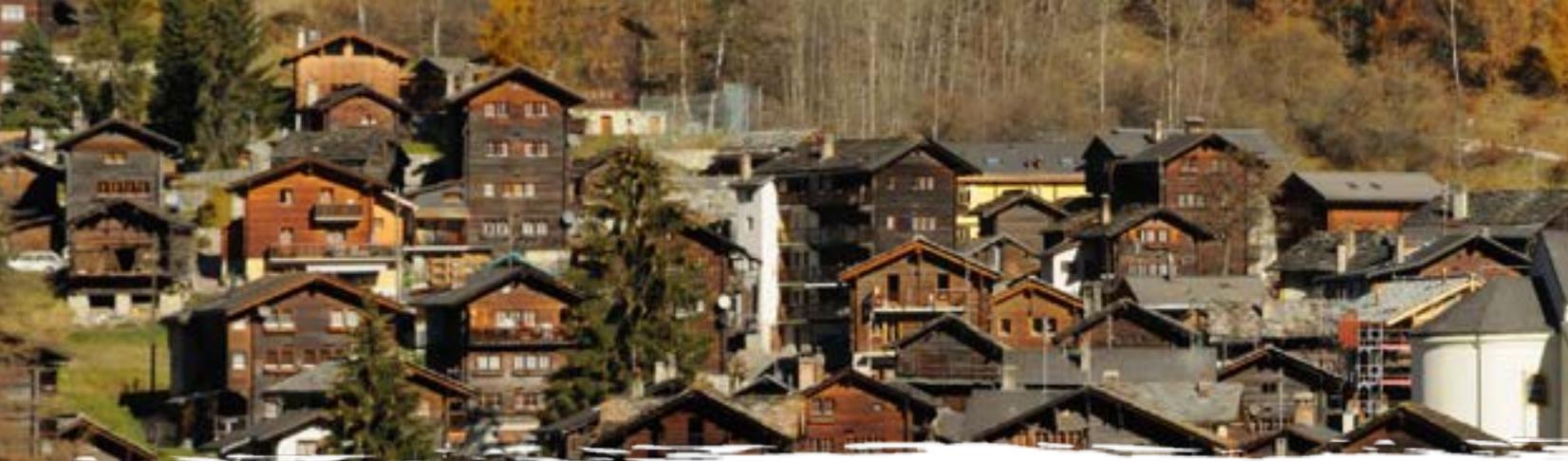
musiques des groupes d'Evolène. La journée s'est terminée dans une ambiance extraordinaire à la salle polyvalente en compagnie de tous les participants au défilé.

La délégation du Conseil Communal et du comité du jumelage d'Evolène présente à Châtelailillon a été reçue par les Autorités locales et le comité de jumelage français. Le moment du traditionnel échange de cadeaux était particulier lors de cette fête puisque le Maire Jean-Louis Léonard, qui terminera son mandat l'année prochaine, recevait les Evolénards pour la dernière fois alors que pour Virginie Gaspoz, c'était sa 1^{re} fête du jumelage comme Présidente de Commune.

Comme toujours, l'accueil de nos amis français a été exceptionnel et toute la délégation d'Evolène gardera de cette fête du jumelage un souvenir formidable. Le comité du jumelage d'Evolène remercie en particulier Daniel Doucet et tout son comité pour l'organisation parfaite de notre accueil.

*Yvan Maistre
Président Jumelage Evolène-Châtelailillon*





Nonagénaires

Depuis mai dernier, la commune d'Evolène a fêté trois nouveaux nonagénaires. Nous adressons nos meilleurs vœux à ces trois personnes... toutefois, nous vous en présentons un seul dans cette édition, vous découvrirez les deux autres dans la prochaine édition.

Francis est né le 2 juillet 1929 aux Haudères. Fils de Jean Anzévui et de Madeleine née Pralong, il est le cadet d'une famille de sept enfants.

Après avoir terminé sa scolarité obligatoire aux Haudères, à 16 ans, il part à Villars pour effectuer un apprentissage de cuisinier. Comme, il a le mal du pays, il y revient après une saison d'hiver.

A 18 ans, il passe son permis de conduire. Il achète sa première jeep avec laquelle il fait les transports sur l'ancienne route d'Arolla pour les hôtels et pour les ouvriers du chantier de Grande-Dixence. Francis fonde sa propre entreprise de transports en 1949. En 1957, il est engagé à la Poste comme chauffeur sur la ligne Sion - Les Haudères

et termine sa carrière professionnelle à la « Technique postale ». Il prend sa retraite en 1994.

Passionné de mécanique (automobiles), il en a fait un hobby qui occupait une grande partie de ses loisirs.

Francis a toujours participé activement à la vie des sociétés locales (ski-club, fanfare). Il est membre fondateur de la fanfare « Echo de la Dent-Blanche ». Durant 12 ans, il fût président de la Société de développement.

Le 6 novembre 1955, il épouse Marguerite dite Guitton née Fournier. De cette union naissent quatre enfants : Bernard en 1956, Dominique en 1957, Francine en 1963 et Véronique en 1966. Aujourd'hui, il est l'heureux grand-papa de six petits-enfants et arrière-grand-papa d'un arrière-petit-fils. En cette année 2019, notre papa a fêté ses 90 ans en nous racontant les bons et moins bons souvenirs et en s'inquiétant de la santé des autres, en compagnie de son épouse Guitton.





Promotion civique 2019 : classe 2001

Le 9 novembre dernier, la commission Jeunesse, Culture, Loisirs et Sports, a eu le plaisir de partager un moment avec les nouveaux citoyens de la commune d'Evolène nés en 2001. 8 jeunes étaient présents. Sensibilisés aux droits comme aux responsabilités que leurs 18 ans leur procurent, la soirée s'est toutefois surtout voulue conviviale. Nous souhaitons nos meilleurs vœux à cette belle jeunesse, tant pour son avenir professionnel que privé !

À vous de faire connaissance avec nos nouveaux citoyens évolénards :



Aude Etique

Sylviane et Michel
Les Haudères

Formation : Collège des Creusets
4^e année, option physique-application des maths.

Hobby, loisirs : Le ski, snowboard, maquettes de modélisme, vélo.

Projets futurs : Architecte, inspectrice de police.

Quelles améliorations pour la commune d'Evolène ? la fréquence des liaisons des transports publics.

Que représente pour toi d'avoir 18ans ? Le permis de conduire, être considérée en tant qu'adulte et avoir le droit de vote.



Théo Favre

Fils de Sandrine et Samuel
Molignon, Les Haudères

Formation : Collège des Creusets
4^e année, option biologie-chimie.

Projets futurs : Aller à l'université et travailler ensuite dans la biochimie.

Hobby, loisirs : la fanfare et le théâtre.

Quelles améliorations pour la commune

d'Evolène ? Plus de lignes pour les transports publics, proposer plus d'activités pour la population.

Que représente pour toi d'avoir 18ans ? La majorité, le droit de vote, plus de libertés.

Mélissa Follonier

Fille de Carole et Florian
Les Haudères

Formation : Apprentissage
d'employée de commerce (ESR)
2^e année.

Projets futurs : Travailler avec les enfants, éducatrice ou enseignante.

Hobby, loisirs : Foot, ski, l'Arc-en-ciel.

Quelles améliorations pour la commune d'Evolène ? Développer des activités/animations pour les jeunes au lieu de descendre en plaine.

Que représente pour toi d'avoir 18ans ? Les responsabilités.



Simon Gaspoz

Fils de Pascale et Dominique
Villaz

Formation : Apprentissage de charpentier chez Gérard Fauchère (3^e année/4)

Hobby, loisirs : Le patois, Carnaval, les vaches (race d'Hérens), le foot, la chasse.

Projets futurs : Continuer quelques années tant que charpentier, puis reprendre l'exploitation agricole familiale.

Quelles améliorations pour la commune d'Evolène ? Il faudrait davantage se serrer les coudes au lieu de se mettre des bâtons dans les roues.

Que représente pour toi d'avoir 18ans ? Le début des responsabilités, plus d'opportunités et d'autonomie.





Marie Maître

Fille d'Anne et Bernard Molygon, Les Haudères
Formation: Collège de la planta, Maths, 5^e année.
Projets futurs: Aller travailler provisoirement à l'étranger pour voir ce qu'il se passe ailleurs.

Hobby, loisirs: La guitare, voyager et la photographie.

Quelles améliorations pour la commune d'Evolène? La fréquence des transports en commun.

Que représente pour toi d'avoir 18ans? Le permis de conduire, les factures (responsabilités).

Marine Pralong

Fille de Cristelle et Jean-Marc Molygon, Les Haudères
Formation: Apprentissage d'assistante socio-éducative au Home St-Sylve à Vex.
Projets futurs: J'aimerais devenir psychologue.

Hobby, loisirs: Les sorties entre amis.

Quelles améliorations pour la commune d'Evolène? Aucune amélioration à relever, je trouve la commune très conviviale.

Que représente pour toi d'avoir 18ans? Entrée dans la vie active, avoir le droit de boire des verres et passer son permis.



Marie Pannatier

Fille de Catherine et Marius Evolène
Formation: Collège de la planta en 3^e année Arts visuels.
Projets futurs: Bonne question.
Hobby, loisirs: Le ski, l'Arc-en-ciel.

Quelles améliorations pour la commune d'Evolène? La mise en valeur du patrimoine. Je trouve que le patrimoine vivant et les traditions sont essentielles.

Que représente pour toi d'avoir 18ans? Les responsabilités.

Tristan Rossier

Fils de Nathalie et Pascal Molygon, Les Haudères
Formation: Apprentissage mécanicien poids lourds au garage Sédunois.
Projets futurs: Obtenir le CFC, et continuer dans cette voie.

Hobby, loisirs: Marches en montagne, Carnaval.

Quelles améliorations pour la commune d'Evolène? les remontées mécaniques.

Que représente pour toi d'avoir 18ans? l'obtention du permis de conduire



Nouveaux citoyens absents: Yves Althaus, Valentine Eloy, Nicolas Pérardot, Anthony Pralong et Camille Surdez.

Sociétés locales, vous avez la parole!

La commune met cet espace d'expression à disposition des sociétés culturelles et sportives. Vous avez un petit communiqué à faire? Cet espace est à vous!

(N'hésitez pas à nous contacter afin de faire paraître votre texte dans la brochure de juin 2020 - délai: début mai 2020)

Lè Tarkèss

Cher public,

La troupe de théâtre Lè Tarkèss vous remercie pour vos rires, votre présence et votre soutien car encore une fois vous avez partagé nos émotions et notre joie.

N'oubliez pas que nous cherchons un technicien des lumières, un décorateur, un graphiste et un photographe, mais cela peut être une bien sûr, avec la passion de la créa-

tion, de la découverte et de la patience! Nous avons aussi besoin d'un local pour stocker notre matériel et nos costumes à l'abri des souris. Merci de nous contacter à l'adresse suivante letarkess@gmail.com ou l'un d'entre nous.

Nous vous souhaitons une farandole de bonheur, un mille-feuille de santé et une tonne d'amour pour la nouvelle année.





Sociétés locales, vous avez la parole!

Une saison musicale 2018-2019 pleine de succès pour l'Echo de la Dent-Blanche

La saison musicale 2018-2019 pour la société de musique «Echo de la Dent-Blanche» a été marquée par d'importants événements et beaucoup de succès.

En effet, depuis le mois d'octobre 2018, la société est dirigée par le jeune et talentueux Lionel Fumeaux, multiple vainqueur de concours cantonaux, nationaux et internationaux. Sa motivation et son implication pour sa 1^{re} saison au poste de directeur de notre fanfare a apporté une nouvelle dynamique très positive auprès de tous les musiciens. Lionel Fumeaux s'est également distingué en remportant cette année le prix suisse de la Musique.

De nombreuses prestations sont au programme de la société chaque année, comme le Concert de Noël, le Concert annuel ou également les traditionnelles sorties de printemps comme l'Amicale des Fanfare du Val d'Hérens et le Festival des Musiques du Valais Central. Lors du Festival à Ayent durant le mois de mai, l'Echo de la Dent-Blanche a remporté le 1^{er} prix de présentation du défilé. La journée du Festival est également marquée par la remise des médailles aux jubilaires. Cette année, Stéphane Métrailler, 40 ans de musique, est devenu membre d'honneur de la Fédération des Musiques du Valais



**Société de musique
Echo de la Dent-Blanche
1984 Les Haudères**

Central. Christophe Pralong et Patrick Sierro ont fêté 35 ans d'activité, Sarah Pralong et Loïc Pralong, 20 ans.

La société compte actuellement de très nombreux jeunes extrêmement motivés qui participent régulièrement avec beaucoup de succès à des concours de solistes ou quatuors.

Voici les principaux résultats:

- Championnat Valaisan des solistes
 - Julie Pralong, championne valaisanne toutes catégories chez les minimes
- Championnat Suisse des solistes et quatuors
 - Julie Pralong, championne suisse toutes catégories minimes
 - Dan Métrailler, champion suisse de basse minime
 - Elodie Sierro, Christelle Vuignier, Isabelle Pralong et Théo Favre, 2^e en 1^{re} catégorie quatuors
- Concours des solistes Festival des Musiques du VS Central:
 - Julie Pralong, 1^{re} catégorie 1





Sociétés locales, vous avez la parole!

- Alex Frost, 4^e catégorie 1
- Silvain Bonvin, 5^e catégorie 1
- Julien Sinot, 1^{er} catégorie percussion
- Julie Pralong, 2^e finale toutes catégories
- Julien Sinot, 3^e finale toutes catégories

L'Echo de la Dent-Blanche remercie toutes les personnes qui s'impliquent dans la formation des jeunes et à la bonne marche de la société.

Pour la saison à venir, la fanfare de la commune est fière d'accueillir dans ses rangs 6 nouveaux membres, Anaïs Pralong, Virginie Maître, Vincent Chevrier, Alex Frost et Nicolas Gaudin et Jérôme Vuignier.

La formation musicale engendre de nombreux coûts, que ce soit pour les cours privés et l'achat d'instruments. L'Echo de

la Dent-Blanche a instauré un CLUB des 100 depuis une vingtaine d'années afin de financer l'acquisition de nouveaux instruments. En étant membre du CLUB des 100, vous êtes invités aux différentes manifestations de la société ainsi qu'à la sortie annuelle. Inscrivez-vous à notre CLUB des 100 par mail à fanfareedb@gmail.com ou simplement par un versement de 100.- sur notre compte postal CH12 0900 0000 1900 0605 2.

Le 1^{er} rendez-vous à ne pas manquer se déroulera le 22 décembre. Pour son concert de Noël, l'Echo de la Dent-Blanche sera accompagnée en chanson par Eloïse Rong.

Les musiciennes et musiciens de l'Echo de la Dent-Blanche souhaitent à toute la population Evolénarde d'excellentes Fêtes de fin d'année.





Sociétés locales, vous avez la parole!

Des nouvelles de la Maison des Alpes

La Maison des Alpes? C'est d'abord l'actuel **Centre de Géologie et de Glaciologie**, aujourd'hui aux Haudères, qui, par son exposition permanente, aide à mieux connaître la nature du Val d'Hérens, sa géologie, sa glaciologie ses paysages qui font de cette vallée un endroit exceptionnel! Le Centre propose aussi chaque année pendant la belle saison une exposition temporaire. Rendez-vous au mois de juin 2020 pour la prochaine sur un sujet important, les avalanches, en collaboration avec le Musée Alpin de Berne.

La Maison des Alpes, c'est aussi l'emblématique **Maison de Ribaupierre** sur le site de La Fauchère. Bâtie en 1543, agrandie en 1802 et rénovée en 1933, cette maison est destinée à abriter un Espace Découverte dynamique et ludique au service d'un géotourisme durable et de qualité dans la vallée, succédant au Centre de Géologie et de Glaciologie des Haudères. Après le toit et les fenêtres, la rénovation du bâtiment va se poursuivre dans le respect de l'authenticité du patrimoine bâti traditionnel.

La Maison des Alpes, ce sont enfin des **animations**, visites guidées sur le terrain et conférences - sur des thèmes d'actualité comme le permafrost, le changement climatique ou les abeilles. Pas moins de sept activités ont été proposées pendant l'été 2019, seul ou en partenariat avec le nouveau Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne (CIRM) de l'Université de Lausanne.

Début 2020, une **Association** ouverte à tous les amoureux du patrimoine naturel de la Vallée verra le jour. Elle est destinée à soutenir la Fondation «La Maison des Alpes» dans ses activités et offrira des occasions de rencontre et d'échange.

Restez attentif aux prochains événement à venir, sur notre site internet (<https://lamaisondesalpes.ch/>), et dans le prochain Bulletin de la Commune.

Pour les horaires d'ouverture du Centre de Géologie., se référer au site internet, ou à l'office du tourisme d'Evolène. Vous pouvez aussi nous contacter par email: info@lamaisondesalpes.ch.

*Amédée Zryd
Fondation La Maison des Alpes*



Le Centre de Géologie et de Glaciologie des Haudères.

La Maison de Ribaupierre sur le site de La Fauchère.





Sociétés locales, vous avez la parole!



«MERCIME»

Tous les membres de l'organisation des Célébrations Interculturelles de la Montagne à Evolène (CIME) remercient la population évolénarde pour sa fidélité.

Le succès de cette 8^e édition des CIME repose sur la participation des habitants de la commune aux spectacles, leur engagement en tant que bénévoles, sur leur présence et leur dévouement à la Grande Fête de la Mi-Été ainsi que pour le soutien

indispensable manifesté par de nombreux sponsors de la région. Rien ne serait possible sans l'aide de tous les Evolénards, et à ce titre, ce festival appartient à chacun d'entre nous!

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, vos commentaires ou vos questions en adressant un email à l'adresse info@cime-evolene.ch, ou en nous écrivant un message via notre page Facebook.

Rendez-vous du 10 au 15 août 2021!



Photo: Carlo Ghielmetti



Sociétés locales, vous avez la parole!

Fondation Atelier de Marie Métrailler (FAMM)

■ Contexte historique

Le tissage est un art qui existe depuis la nuit des temps dans le monde entier sauf chez les Inuits. A Evolène, Marie Métrailler (1901-1979) a ouvert un atelier de tissage en 1938. Dans un contexte où l'autonomie des femmes était quasiment inexistante et l'économie locale reposait essentiellement sur la paysannerie. Le savoir-faire du fil et du tissage était essentiel à la vie locale. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la confection vestimentaire ainsi que la réalisation des tissus domestiques provenaient de la laine et du chanvre indigènes. Elle a ainsi transformé l'artisanat local en un métier d'art. Le succès de sa production lui a permis d'ouvrir un magasin dans la rue principale du village, puis d'employer des personnes dans tout le Val d'Hérens. L'argent gagné par ces femmes constituait un revenu supplémentaire pour leurs familles, et surtout leur offrait un premier pas vers l'émancipation. Par son exemple, elle a défendu la condition des femmes.



En plus de son ingéniosité dans le sens des affaires, Marie Métrailler se passionne pour la lecture, la philosophie et la théologie. Elle s'intéresse aux légendes et ressent la puissance tellurique de la région. Elle se forge ainsi une vaste culture qu'elle partagera avec les personnalités et artistes de passage. Ceci a contribué à la notoriété de son art bien au-delà de nos frontières.

Pendant plus de cinquante ans, l'atelier de tissage a fonctionné dans le village. Les touristes de passage y achetaient des rideaux, des couvre-lits, des tissus, et Marie recevait également de nombreuses commandes, notamment pour des maisons de haute couture, ce qui lui permit aussi d'investir dans l'achat de plusieurs métiers à tisser de qualité industrielle.

Au fil du temps, ce lieu est devenu une véritable pièce du patrimoine évolénard et romand.

De nombreuses visites et démonstrations de tissage y ont été organisées depuis 2010 par l'association Évolèn'Art et dès 2018 par la Fondation.

■ Création de la Fondation

Suite à l'annonce de la vente de l'ancien atelier de tissage de Marie Métrailler et après discussion avec le comité de l'Association de promotion culturelle «Évolèn'Art», la Fondation Atelier de Marie Métrailler (FAMM) a été créée le 21 octobre 2017. Elle est sise à la rue du Four 7 à Evolène et inscrite au registre du commerce du canton du Valais.

■ Objectifs de la Fondation

Les objectifs de la fondation sont les suivants:

- Contribuer au maintien et à la mise en valeur de l'atelier de tissage de Marie Métrailler;
- Transmettre les savoirs et les traditions liés au travail du fil;
- Encourager l'innovation dans la création de textiles;
- Créer un cadre propice à la rencontre et à l'échange;





Sociétés locales, vous avez la parole!

- e. Favoriser la lecture et la connaissance dans l'esprit d'ouverture de Marie Métrailler.

Afin de réaliser ces buts de manière cohérente et durable, le conseil de Fondation souhaite mettre en place une série de projets qui s'insèrent dans trois axes.

- Former et transmettre les savoir-faire patrimoniaux.
- Générer des activités «grand public» liées au tourisme.
- Encourager la production et création de tissus.

Notre volonté consiste en la sauvegarde de cet atelier de tissage historique. Situé au cœur d'un des plus beaux villages de Suisse, ce projet garantirait la pérennité d'un des derniers ateliers fonctionnels de tissage en Suisse Romande.

■ Activités de la Fondation

Durant l'été 2019, l'organisation de démonstrations de tissage à l'atelier ont eu lieu pour répondre notamment aux demandes de:

- Evolène Région Tourisme, pour les visites de village guidées et commentées,
- la journée du patrimoine (INTERREG) au mois de mai pour les classes scolaires d'Evolène,
- le festival des Célébrations interculturelles de la Montagne à Evolène (CIME) en août,
- et des sollicitations cantonales diverses.

■ Nos réalisations en cours

Plusieurs nouveaux projets ont vu le jour avec les partenaires de la Fondation Atelier de Marie Métrailler:

- Fabrication de tissu d'ameublement en collaboration avec Walliser Möbel
- Tissage de tapis en PET avec l'EdHéa à Sierre et la réserve naturelle du Bois-de-Finges

- Création d'un catalogue de tissus de la FAMB en collaboration avec l'école de designer textile de Tournay en Belgique
- Première volée de formation au tissage à Evolène avec la collaboration de l'école de tissage FILAMBULE à Lausanne
- Production d'accessoires de costumes folkloriques et traditionnels.

■ Situation actuelle: NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE!

La Fondation Atelier de Marie Métrailler est à la recherche des fonds nécessaires à l'achat et la rénovation de l'atelier. **Elle a un urgent besoin de votre soutien financier pour sauver cet atelier, véritable joyau du patrimoine évolénard.**

Si vous partagez nos valeurs et désirez nous aider, veuillez trouver ci-dessous nos coordonnées bancaires.

Banque Raiffeisen
CH26 8057 2000 0236 4529 2
Fondation Atelier de Marie Métrailler
Rue du Four 7
CH-1983 Evolène

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet
<https://atelier-marie-metrailler.ch>.

«Créer c'est vivre deux fois»
Albert Camus



Sociétés locales, vous avez la parole!



Après 2008 et 2015, c'est la troisième fois que le ski club Les Pionniers du Val d'Hérens a le plaisir d'organiser les Championnats suisses romands de ski de fond, depuis que ceux-ci ont été remis sur pied sous leur forme actuelle en 2003. L'occasion est belle pour démontrer que la région d'Evolène, avec plus de 50 km de pistes répartis entre Evolène et Arolla, est un des pôles dynamiques en matière de ski nordique en Suisse Romande. Depuis 2008, de nombreux travaux ont été entrepris pour amé-

liorer la qualité des pistes, aussi bien au niveau du balisage que du parcours!

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux à Evolène, que ce soit en tant que coureurs ou spectateurs, pour faire de ces Championnats suisses romands une véritable fête du ski de fond!

Cet évènement constituera également la deuxième étape du Kids Nordic Tour, une série de courses qui se disputent à travers toute la Suisse romande et qui est destinée à la relève. Ce sera donc l'occasion de découvrir les premiers pas des futurs champions du ski de fond suisse!

Cette manifestation ne pourrait pas avoir lieu sans le support de nos annonceurs, sponsors, autorités et bénévoles qui nous soutiennent année après année et contribuent ainsi au développement du ski nordique dans notre région. Un grand merci à eux!





Sociétés locales, vous avez la parole!

Carnaval d'Evolène

L'association Carnaval d'Evolène a été imaginée il y a 10 ans! Ce carnaval 2020 est donc le 10^e organisé selon cette formule mêlant traditions vivantes et fête populaire dans les établissements du village.

A l'occasion de la soirée de remerciement et d'anniversaire de l'association organisée le 2 novembre dernier, le comité du carnaval a souhaité revenir sur ces 10 années.

■ En voici un résumé

À la suite de nombreuses plaintes d'habitants, commerçants, touristes ainsi qu'à une pétition visant à faire taire les sonnettes des peluches jusqu'à la semaine de carnaval, une équipe de passionnés est allée à la rencontre de la commune et des différents groupes de Peluches pour trouver un terrain d'entente.

L'idée a germé de proposer un nouveau concept de «Soirées à thème» qui permettraient de regrouper les nuisances sonores à l'intérieur d'un ou deux bistrotts, tout en apportant un revenu significatif aux commerçants et en permettant aux personnes de faire la fête dans une ambiance magique.

Pour communiquer ces nouveautés, il fallait faire de la publicité et donc trouver de l'argent. D'où l'idée du premier carnet de fête. Les démarches de sponsoring étaient difficiles mais elles ont aussi permis de connaître le véritable ressenti des commerçants qui ont finalement joué le jeu et soutenu ce nouvel élan.

Le Carnaval 2011, première édition organisée avec cette nouvelle formule, a été un vrai succès! Pour preuve, en compagnie de l'Arc-En-Ciel, le Carnaval a par la suite été invité à représenter la région d'Evolène au Carnaval de Limoux, dans le sud de la France. Ce dernier étant le plus long carnaval du monde.

Pour pérenniser cette bonne dynamique, le comité a décidé de former une nouvelle association regroupant les différents groupes de Peluches, les Empaillés, Maries et tous ceux qui participent au succès du Carnaval. C'est ainsi que le 6 novembre 2011, au cinéma d'Evolène, les premiers statuts de l'association ont été signés par le comité composé de Frédéric Chevrier, Bastien Gaspoz, Sébastien Chevrier, Gérald Voide et Jean Métrailler.

Après avoir lancé l'association sur de bons rails et organisé cette très belle édition 2012, le comité en place décida de laisser la place aux plus jeunes. C'est ainsi qu'en avril 2012, un nouveau comité fut nommé par l'assemblée générale. Cette nouvelle équipe a tout de suite pris en main la communication autour du Carnaval. Pour éviter les problèmes avec les touristes, il fallait absolument que ceux-ci soient informés de ce qu'il se passe entre le 6 janvier et mardi-gras à Evolène. A l'époque, l'office du tourisme, submergé par les plaintes liées à la surprise des touristes à leur arrivée, rendait difficile la promotion de





Sociétés locales, vous avez la parole!

46

cette fête... L'association a donc édité une brochure de présentation du carnaval distribuée aux hôtes de la région afin qu'ils comprennent mieux cette tradition. Elle a également mis en ligne un site internet (www.carnaval-evolene.ch) afin de permettre à chacun de comprendre l'histoire, le déroulement du carnaval et de faire la connaissance des personnages qui la font vivre.

L'édition 2013 a été riche en nouveautés. En particulier, les Maries ont été mises à l'honneur à l'occasion de leur 100^e anniversaire lors d'une magnifique fête aux Haudères qui est entrée depuis lors dans le calendrier habituel de la manifestation. Durant l'été 2013, le carnaval a été invité au Festival International des cors des Alpes de Nendaz et a collaboré avec les CIME pour l'organisation d'une journée dédiée au Carnaval d'Evolène et aux masques du monde. Des masques venus du Chili, de la France, du Djibouti, de la Russie, de Taïwan se sont mélangés avec les Peluches, les Maries et les Empaillés.

Fort de cette expérience, l'association a invité un groupe carnavalesque du Val d'Aoste lors de la dernière édition et a souhaité continuer les échanges avec les carnivals d'ici et d'ailleurs et les représentations de nos traditions en dehors de la commune.

En 2015, année du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la confédération, une quinzaine de Peluches ont donc participé au show «Valais 2015» dans les arènes d'Avenches à l'occasion du spectacle «Avenches Tattoo». Cette année, c'est la Fête des Vignerons qui a accueilli les Peluches, les Maries et les Empaillés.

lés à l'occasion de la journée valaisanne!

Durant la période du Carnaval, le programme a continué de s'enrichir au fil des années: visites culturelles, soirées de contes et légendes, atelier du sculpteur, expositions, films au cinéma, bistrot trek, tentes puis igloo sur la place de l'Eglise, soirée à Arolla, changement de concept du dimanche de Carnaval, arrestation de la Poutratze, etc...

Lors du Carnaval d'Evolène, ce ne sont pas moins d'une vingtaine de guggenmusik et groupes musicaux qui ont mis l'ambiance dans les rues de nos villages comme Anach Cuan et Absolutely Legless, groupe irlandais venu pour les CIME et revenu pour Carnaval.

L'impact médiatique du Carnaval a grandi d'année en année. Durant ces dix ans, l'association a accueilli de nombreux journalistes et médias. Ces retombées médiatiques importantes et parfois difficiles à gérer sont un moyen exceptionnel de mettre en valeur notre région et ceux qui la font vivre!

Défendre la tradition en la faisant connaître et partager, tel est le but des membres de l'Association du Carnaval d'Evolène depuis 10 ans et pour encore longtemps !





Evolène-Région Tourisme

Le 4^e sentier est contemplatif

L'excellente collaboration entre Francine et Carlos Carrillo, la commune et Evolène Région Tourisme a permis au sentier contemplatif de voir le jour. Situé entre La Sage et Villa, il offre à la région un sentier didactique supplémentaire depuis l'été 2019. Ce parcours, accessible à tous par sa faible dénivellation (147 m), est jalonné de 15 panneaux sur lesquels peintures et poèmes inspirants accompagnent les randonneurs. Le passage à la Chapelle St-Christophe permet notamment aux promeneurs d'admirer le magnifique paysage de la commune.

Pour rappel, l'année dernière, Evolène Région Tourisme inaugurait deux sentiers didactiques à Arolla. Il s'agit du sentier des

Marmottes et du sentier « Histoire d'eau », lequel a été conçu en collaboration avec deux passionnés que sont Daniel Hinnen et René Maillard. Ils ont offert une expérience intéressante aux visiteurs qui ont pu s'instruire tout en randonnant à travers les pâturages, forêts et pierriers de notre magnifique région. Les familles qui ont immortalisé l'arrivée au sommet du sentier des Marmottes ont reçu un petit cadeau lors de leur passage à l'Office du tourisme. Par cette action, Evolène Région a pu observer une augmentation de la fréquentation de ce parcours.

Finalement, l'itinéraire entre le Lac d'Arbey et Les Farquès, à savoir le sentier Résonnance, a été mis en valeur cette année avec des bâches dépeignant la vie dans les villages lors du Carnaval d'Evolène.

Digitalisation des sentiers

Grâce à la nouvelle application communale, les sentiers didactiques cités ci-dessus ont pu être digitalisés. Les randonneurs peuvent désormais se géolocaliser le long de ces différents parcours.

Pass Hérens

Faisant suite à de nombreux retours de visiteurs et d'hébergeurs, le Pass Hérens élaboré en collaboration avec Hérémece et St-Martin fut une belle réussite.

En effet, même avec les moyens financiers modérés dont elle disposait, la destination a pu proposer une offre de mobilité cohérente aux visiteurs qui passaient au minimum 2 nuits dans la région. A noter que

c'est la première fois qu'ils pouvaient bénéficier de la gratuité en Car Postal durant la période estivale.

Les détenteurs du Pass ont également eu droit à 5 activités gratuites sur l'ensemble des trois régions. Ces dernières ont été proposées notamment grâce à son internalisation. En effet, ce sont principalement les collaborateurs des offices qui les ont gérées et mises en place.



Val d'Hérens

La nouvelle collaboration entre les offices du tourisme du Haut Val d'Hérens se passe très bien. La bonne coordination du fond de la vallée et la nouvelle structure marketing ont permis notamment les réalisations suivantes :

- La brochure commune « Explore le Val d'Hérens » qui a été très appréciée et qui sera rééditée en version hiver.
- 1 semaine de présence sur TF1 avec une audience de plus de 10'000'000 de téléspectateurs et des retours directs de clients ayant réservé leurs vacances

Débriefing estival

Afin de répondre à un problème récurrent, une campagne de sensibilisation portant sur le manque d'infrastructures sur les lieux fortement visités a été réalisée. Des informations à ce sujet figuraient sur les brochures estivales et sur des panneaux placés au départ des sentiers les plus fréquentés.

En ce qui concerne les manifestations, la région d'Evolène a eu la chance de vivre une période estivale haute en couleur.

Sportivement, les courses de VTT habituelles, à savoir le Raid Evolénard et le Grand Raid qui fêtait ses 30 ans, ont permis aux amateurs de vélo de dévaler les pentes de notre commune.

Musicalement, les passionnés de classique ont pu se rendre à la Chapelle des Haudères pour le traditionnel « Festival des Haudères » ainsi que sur Les Rocs pour les « Concerts de la Sage ».

Au niveau culturel, les différents marchés organisés dans la commune ont permis

chez nous suite à ces reportages.

- Le développement et l'inauguration d'un des plus grands espaces trail du pays qui a amené de bons retours médiatiques en début de saison et que nous avons présenté aux participants des courses sportives de la vallée : Raid Evolénard, Swisspeak Trail, Grand Raid et Collontrek.
- Plus de 15 visites de journalistes et influenceurs avec notamment une page complète dans le 24h00 et La Tribune de Genève ainsi que des reportages à venir l'année prochaine en Angleterre, Belgique, Luxembourg, France, Italie, Suède et Etats-Unis.

aux visiteurs de découvrir nos magnifiques villages et de déguster nos produits du terroir dans les nombreux restaurants.

Les événements ayant marqué l'été 2019 restent incontestablement les CIME ainsi que la Rencontre Internationale des Reines de l'Espace Mont-Blanc qui s'est déroulée pour la première fois dans notre commune à l'Hérens-Arena. L'affluence était au rendez-vous et cela a permis de faire parler de notre région au-delà de nos frontières.

L'équipe d'Evolène Région Tourisme souhaite remercier vivement les sociétés locales qui participent grandement à la vie villageoise de notre région ainsi que toutes les personnes ayant œuvré à la réussite des diverses manifestations.



Programme touristique hivernal



■ Centre nordique

Durant l'hiver 2018-2019, la Nordic Arena a vu le jour aux Haudères permettant la pratique de nombreuses activités de neige pour petits et grands.

Désormais reconnu de tous les amateurs de ski nordique, ce centre accueillera à nouveau les fondeurs qui pourront profiter en nocturne d'une boucle d'environ 2 km grâce à l'installation d'un éclairage solaire. Celle-ci débutera au Camping de Mo-

lignon, qui met à disposition un parking, des vestiaires, des douches et des toilettes, et poursuivra sa trace aux alentours de la Nordic Arena.

Au centre de l'Arène, le pas de tir, éclairé lui aussi, permettra à tout un chacun de s'exercer à la pratique du biathlon en compagnie de Florian Blanchet, ancien biathlète et actuel entraîneur au sein de la structure «Ski Valais». Des initiations sont prévues tous les mercredis pour vous faire découvrir ce sport alliant endurance et précision. Vous aurez également la possibilité de tester cette activité les autres jours, sur demande à l'Office du Tourisme.

Une petite piste de luge sera également mise en place, permettant aux plus jeunes de s'amuser librement.

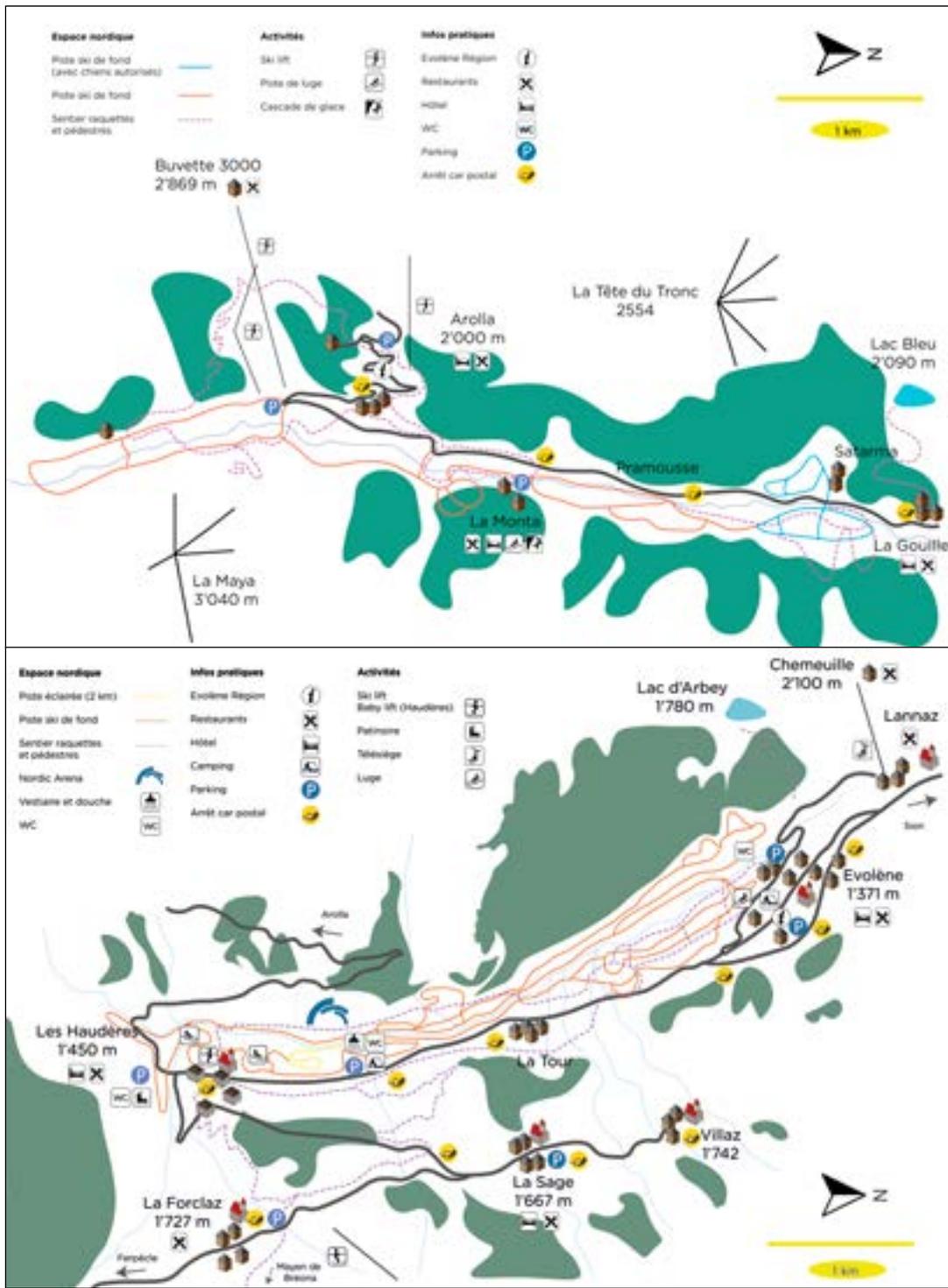


■ Invitation - Soirée remerciement

Nous profitons de l'existence de la Nordic Arena pour inviter tous les propriétaires de terrains sur lesquels passent les pistes de ski de fond de la commune à une soirée de remerciement. Apéritif et raclette seront offerts. Elle aura lieu au couvert de l'Arène le vendredi 27 décembre 2019 dès 17h00, juste avant le loto du Ski-Club qui se déroulera à 19h30 dans les établissements des Haudères.



Evolène-Région Tourisme





Evolène-Région Tourisme

■ Patinoire

La patinoire naturelle des Haudères sera ouverte durant l'hiver 2019-2020 et accueillera tous les passionnés de patinage et de hockey sur glace.

Durant les périodes touristiques, des discos-glace seront organisées tous les vendredis dès 17h00. Lors de ces soirées, les amateurs de glisse auront la possibilité de louer des patins sur place. Des bouées seront également mises à disposition.

Les personnes ne désirant pas chausser les patins sont également les bienvenues et pourront se réchauffer autour d'un bon

verre de vin chaud ou en dégustant de la petite restauration.

Réservez vos dates

26.12.2019

03.01.2020

14.02.2020

21.02.2020

28.02.2020

Les vignettes d'entrée à la patinoire sont en vente à l'Office du Tourisme ainsi que chez Chevrier Sports et Quinodoz Sports aux Haudères.



■ Synergie entre Espace Dent-Blanche et Evolène Région Tourisme



Evolène Région Tourisme collabore étroitement avec Espace Dent-Blanche depuis de nombreux mois dans le but d'attirer les

skieurs dans la région et de leur offrir un séjour de qualité dans nos stations durant l'hiver 2019-2020.

Baucoup de travail a été effectué au niveau de la communication avec la création d'offres et de visuels uniformisés pour les trois domaines skiables. Un nouveau plan comprenant les activités nordiques et alpines sera également mis à disposition des visiteurs.



Evolène-Région Tourisme

■ Les animations au cœur de la communication Magic Pass

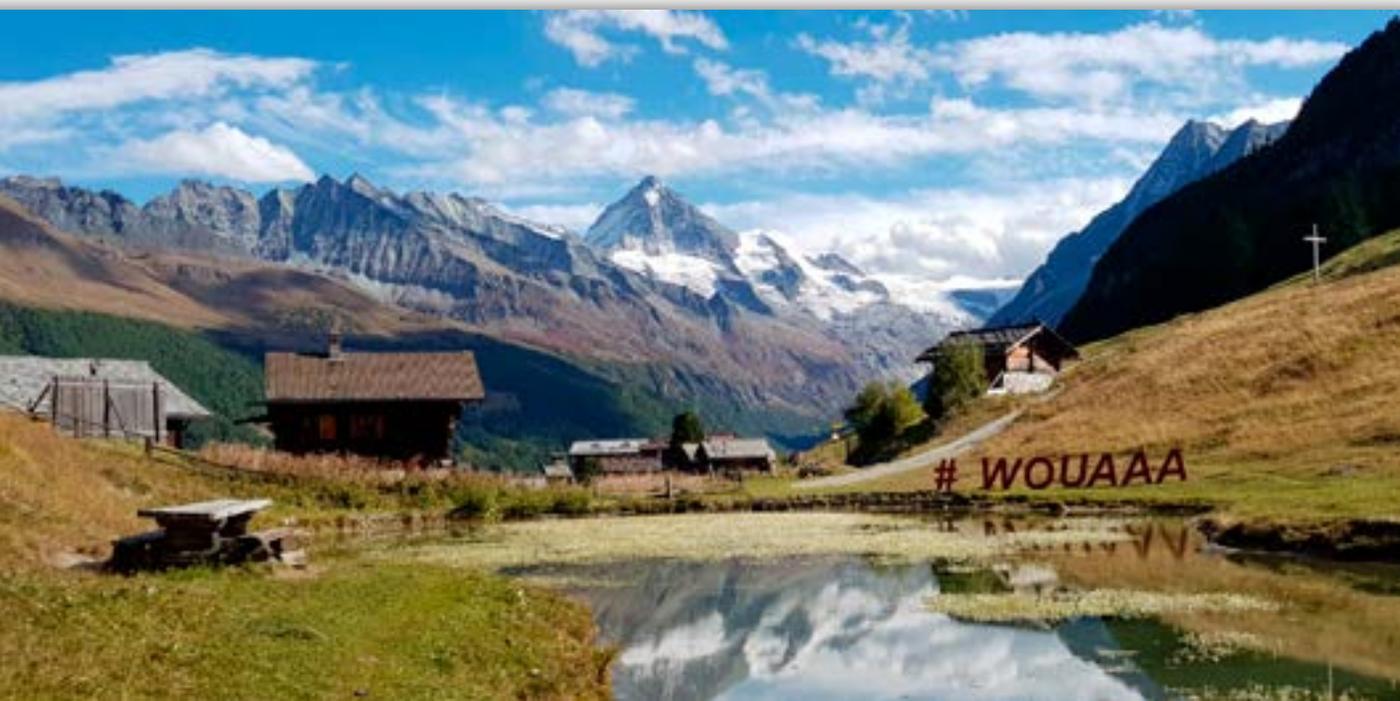
L'Espace Dent-Blanche, qui regroupe les trois domaines skiables de la commune, figure pour la deuxième année consécutive dans le Magic Pass. La région profite ainsi de leur communication qui permet de mettre en avant toutes les offres et les événements organisés sur l'ensemble des domaines dans leur newsletter qui compte plus de 120'000 abonnés ainsi que sur leur site internet :

- À Arolla, les amateurs de poudreuse auront la possibilité de perfectionner leurs connaissances de la neige en côtoyant un guide de montagne lors de plusieurs cours DVA. La station accueillera également la course du Val d'Hérens le samedi 15 février 2020.
- À La Forclaz, les skieurs pourront profiter du soleil quasi permanent en s'installant sur la magnifique terrasse de la buvette du Tsaté. Au menu: fondue, musique et ambiance garantie avec l'organisation de deux journées «concert» durant la saison.

- Sur le domaine skiable de Chemeuille, les visiteurs goûteront aux joies de la journée «Rétro». Ce retour dans le temps les ramènera à l'époque des skis droits et des tenues extravagantes. Des concerts et une journée «mexicaine» seront également organisés à La Remointze durant l'hiver. En fin de saison, le domaine skiable fermera ses portes avec sa traditionnelle journée «Passage de l'hiver à l'été» et son mythique «Waterslide».

Il est à noter que la région d'Evolène a eu la chance de profiter du WOUAAA ON TOUR CHALLENGE de Magic Pass et de sa visibilité sur les réseaux sociaux en y affichant durant une semaine de septembre les fameuses lettres géantes au bord du Lac d'Arbey, devant la majestueuse Dent-Blanche.

Participons tous ensemble à rendre notre destination vivante et chaleureuse en se déplaçant nombreux aux différents événements organisés durant l'hiver 2019-2020.



TOP EVENTS

Hiver 2019/2020

14.12.19 19.04.20	Ouverture du domaine skiable - Arolla
21.12.19 22.03.20	Ouverture des domaines skiabiles Evolène et La Forclaz
18.01.20	Concert sur les pistes - Buvette du Tsaté
01.02.2020	Concert sur les pistes - Buvette du Tsaté
08.02.20 09.02.20	Championnat romand de ski de fond
19.02.20 25.02.20	Semaine de Carnaval
01.03.20	Journée mexicaine - Chemeuille
07.03.20	Baptême nocturne en chiens de traîneau - Satarma
21.03.20	Journée « passage hiver-été » - Chemeuille
28.03.20	Journée #enpiste du Nouvelliste - Arolla
04.04.20	Animations sur les pistes - Arolla
27.04.20 03.05.20	Patrouille des Glaciers

TOP EVENTS

Eté 2020

26.04.20 Match de Reines qualificatif

20-21.06.20 Raid Evolénard

Fin juin Inalpes, montées à l'alpage

19.07.20 Marché villageois d'Evolène

Fin juillet
Début août 20 Festival classique
des Haudères et de la Sage

31.07.20
01.08.20 Fête nationale Suisse

02.08.20 Marché artisanal de la Sage

15.08.20 Fête de la mi-été

Jeudis de
juillet et août Marchés hebdomadaires
des Haudères

22.08.20 Grand Raid BCVs

20.09.20 Marché gourmand d'Evolène

Fin septembre Désalpe



Evolène-Région Tourisme

Pour toutes questions et informations, nous sommes à votre disposition!

Adresse: Place de Clos Lombard 6, 1983 Evolène

Téléphone: +41 (0)27 283 40 00

Adresse mail: info@evolene-region.ch

Site internet: www.evolene-region.ch



Vous souhaitez faire partie de la famille touristique régionale, profiter de notre visibilité et participer aux différents échanges entre les partenaires de la destination? Ne perdez plus de temps et devenez membre de notre association!





Convocation

56

L'assemblée primaire de la commune d'Evolène est convoquée en séance le

Mercredi 11 décembre 2019 à 19h30

À la salle de gym du Centre scolaire d'Evolène

L'ordre du jour est le suivant:

1. Budget 2020

- a. Communications fiscales
- b. Présentation du budget
- c. Décisions

2. Présentation avant-projet Rue centrale d'Evolène

3. Divers

Conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, article 15, le budget peut être consulté, au greffe communal, **dès ce jour jusqu'au 11 décembre 2019**, durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Evolène, le 18 novembre 2019

Administration communale
d'Evolène

La Présidente
Virginie Gaspoz

Le Secrétaire
Narcisse Gaspoz